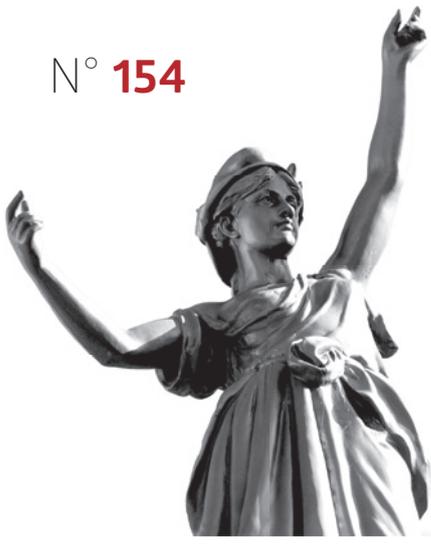


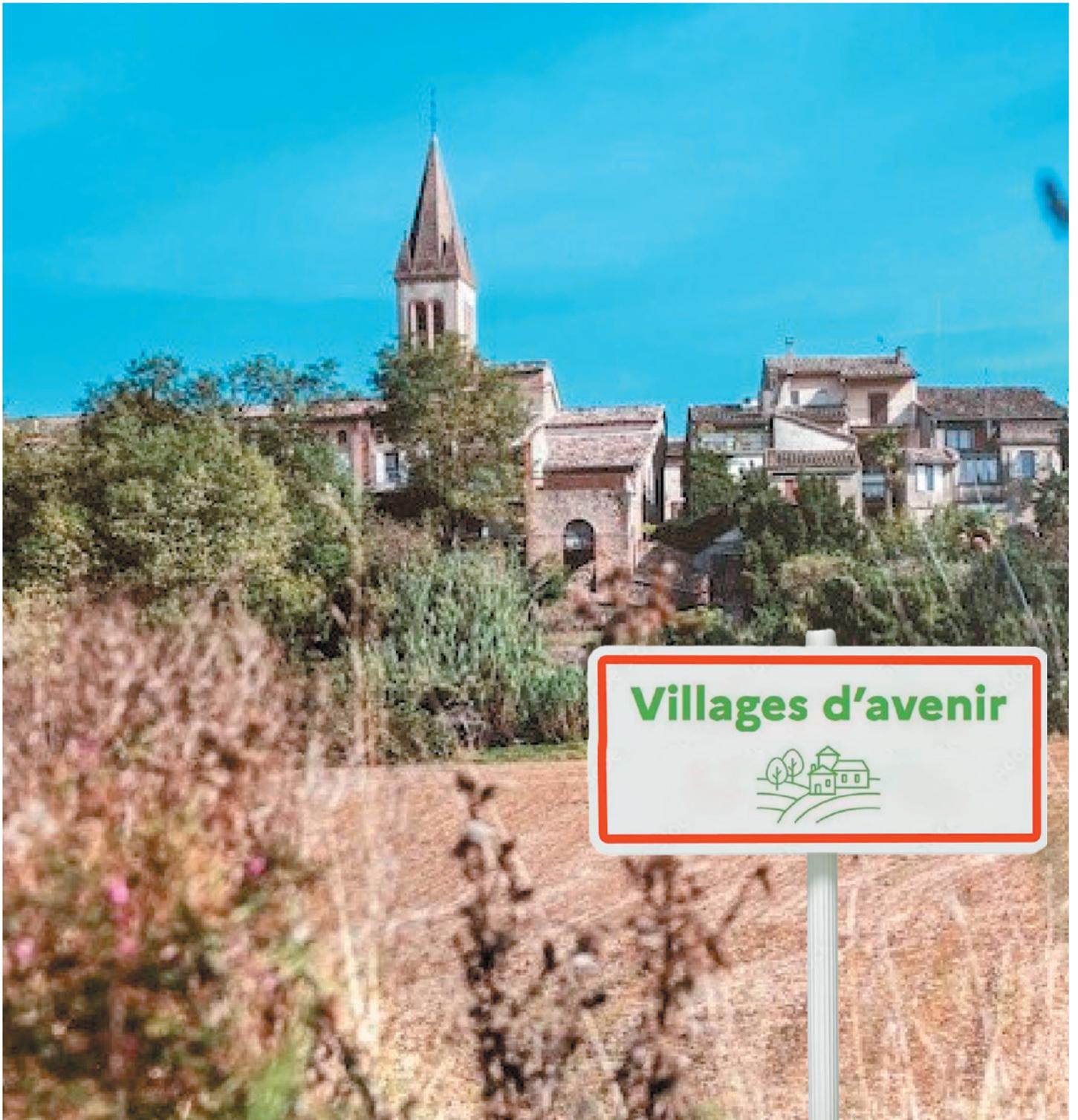
N° 154



L'Écho du Tescou



Bulletin municipal d'information | Mai 2025



Sommaire

Le mot du maire	p 2
Comptes rendu des Conseils municipaux	p 3
Salvaconnecté	p 7
L'auto partage pour l'emploi	p 14
Bilan de mandat municipal	p 15
Le dispositif Village d'avenir	p 19

Vie publique, sociale et économique

Actualités du CCAS	p 20
L'Office de Tourisme	p 24
Panneau Pocket	p 26
3 000 km · 3 mois · 3 000 €	
pour soutenir MSF	p 27
Ateliers bien-être seniors	p 27
Café Le Bord du Monde	p 28
Cap'Agglo	p 28

Enfance

Familles Rurales	p 29
Des consultations en orthodontie pour les enfants	p 29
Le vapotage	p 29

Culture

L'Association Culturelle du Pays Salvagnacois	p 30
---	------

Vie associative

Les Zatyplik	p 32
Souvenir Français	p 32
Places en fête - le Galetas	p 33
Karavane	p 34
Lumen&Co	p 34
Amicale des Sapeurs-Pompiers	p 35

Vie pratique

Agenda des manifestations	p 36
État Civil et infos utiles	p 37

L'Écho du Tescou n° 154

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac - Parution trimestrielle
mairie@salvagnac.fr

Directeur de publication

Bernard Miramond

Les membres du comité

Régine Added, Frédérique Massat, Mireille Brunwasser, Sonia Aubertin, Evelyne Grousset

Avec la participation de

Gwénaëlle Boissel

Merci aux contributeurs particuliers de ce numéro

Mise en page

Tim Bastian

Impression

Imprimerie Rabastinoise

Le mot du maire



Il y a 80 ans, nos grands (ou arrière-grands) parents fêtaient dans la joie et la douleur la fin de la seconde guerre mondiale : la victoire des démocraties contre le nazisme et le fascisme responsables de millions de morts.

Et aujourd'hui : où en sommes-nous ?

Si notre combat pour la démocratie s'appuie toujours sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, qui fondent notre temple républicain, il faudra sûrement revoir la place « des marchands et changeurs » qui opèrent, nouveaux dictateurs, dans l'enceinte de ce temple où seule ruisselle la peste brune du profit comme une pandémie.

Tous les écrans fermés, dès que le printemps revient, le moral est meilleur en zoomant sur nos clochers, je me dis finalement : Salvagnac à la gnaque (la gnaque : vieille expression que j'entendais gamin avant un match de rugby pour valoriser les forces qui sont en nous). La gnaque de nos mamies centenaires : Jeannette, Odette, Yvette ou celle de Léo, gamin de Salvagnac parti sur son vélo jusqu'en Turquie pour soutenir l'Association Médecin Sans Frontières. La gnaque de nos artisans, commerçants, services de santé et toutes les associations toujours motivés dans un contexte économique et politique « brumeux ».

La gnaque du C.C.A.S. à l'affût pour que personne ne reste au bord du chemin, et d'une équipe municipale qui, n'en déplaise à certains, a certes du mal à empêcher l'herbe de pousser au printemps, mais dans un contexte budgétaire contraint ne baisse pas les bras et travaille pour l'avenir. L'Avenir, c'est une nouvelle école, une station d'épuration qui pourra accepter les effluents du double de la population aujourd'hui raccordée, une zone d'activité bientôt prête à accueillir de nouvelles entreprises, la rénovation du château et de la médiathèque.

Cette gnaque, même les services de l'Etat l'ont constaté, puisque notre Commune a été inscrite dans le dispositif national « Village d'Avenir ».

« Salvagnac à la gnaque », ce n'est pas seulement un slogan, mais une ambition pour mordre la vie, ne pas subir, être acteurs, ne pas se morfondre dans un conservatisme réactionnaire dangereux.

Bernard Miramond, Maire de Salvagnac

Nous sommes réunis dans notre église pour saluer et honorer la mémoire de Jean LAUZERAL, un enfant de Salvagnac qui a su donner à notre collectivité bien plus qu'il n'a reçu.

Il a baigné dans une atmosphère familiale, altruiste, républicaine et progressiste, nourri aux idées de Jean Jaurès et de Jules Ferry. De l'école des garçons de Salvagnac, c'est à Toulouse qu'il s'est formé à l'école supérieure de commerce et a travaillé pour appréhender le développement de cette nouvelle société de l'après-guerre en gestation, à l'économie ouverte et mondialisée. Confronté à la réalité de la guerre, il fut instructeur dans l'armée de terre et appelé deux fois en Algérie.

En 1959, à 28 ans, il est élu conseiller municipal et le restera pendant 18 ans, puis élu Maire en 1977 jusqu'en 1995.

Pendant cette période, il a su, avec les différents conseils municipaux préparer notre commune aux défis du 21ème siècle :

Une gendarmerie neuve, un nouveau centre de secours, un réseau d'assainissement moderne, des logements sociaux dans une aile du château racheté et un Plan Local d'Urbanisme ambitieux pour bâtir l'avenir de notre commune.

Il a été le moteur, avec Georges Paulin alors Président du SIVOM, pour la création en 1992 d'une des premières communautés des communes du département, la communauté de communes du Pays Salvagnacois dont nous sommes encore aujourd'hui quelques élus de l'époque à nous sentir nostalgique.

Jean, tu resteras à jamais dans notre mémoire collective comme une référence pour ton travail d'historien au travers de tes chroniques dans l'Écho du Tescou et surtout dans les ouvrages fouillés et précis que tu as publiés pour retracer l'histoire riche de notre petite commune.

« Un travail exemplaire d'histoire locale » comme l'avait souligné Jean Faury, alors Président de la Fédération des sociétés intellectuelles du Tarn.

Passeur de mémoire mais aussi trait d'union entre le 20ème et 21ème siècle.

Merci Jean, pendant tout ce temps donné en tant qu'élu, tu as su transmettre ta flamme républicaine et ton ancrage social à notre commune pour l'ouvrir vers une modernité, respectueuse des Hommes et de leur terre.

C'est sûrement tout cela qui fait la marque des grands hommes politiques.



Réunion du Conseil municipal du 13 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15

présents : 9 - votants : 12

absents : 3 - procurations : 3

Date de la convocation : 5/02/2025

Date d'affichage : 5/02/2025

Etaient présents :

Monsieur MIRAMOND Bernard
Madame BRUNWASSER Mireille
Monsieur LECOMTE Olivier
Madame MASSAT Frédérique
Monsieur BALARAN Roland
Madame PRADIER Antoinette
Monsieur GERAUD Yves
Madame ALBAULT Edwige
Monsieur LOGER Maxime

Absents ayant donné

procuration :
Madame ADDED Régine (procuration : Mme MASSAT)
Madame LAGARRIGUE Christel (procuration : M. BALARAN)
Madame AUBERTIN Sonia (procuration : Mme BRUNWASSER)

Absents excusés :

Monsieur CHANEZ Philippe
Monsieur SEGUIGNES Yannick
Monsieur ANCILOTTO François

Secrétaire de séance :

Madame MASSAT Frédérique

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter les points suivants à l'ordre du jour : convention de cession de chiens errants avec la fourrière municipale de Montauban, subvention pour la réfection de la circulation piétonne de la placette du couvent, adhésion au contrat de groupe assurance statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal, en date du 14 novembre 2024, a été approuvé à l'unanimité.

DEL 2025.01

ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1, Vu les délibérations budgétaires en date du 11/04/2024 adoptant le document budgétaire relatif à l'exercice 2024,

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif de l'année 2025,

Considérant que lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager et régler les dépenses qui se présenteront,

PRECISE que cette ouverture de crédits sera reprise au budget primitif 2025 lors de son adoption,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DEL 2025.02

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE À TAUX VARIABLE

Exposé des motifs

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'ouverture de ligne de trésorerie, dans l'attente du versement de recettes programmées.

CONSIDERANT les sollicitations auprès de plusieurs établissements bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie et leurs propositions,

CONSIDERANT que l'offre la plus avantageuse est celle du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, avec la proposition suivante :

› Montant : 100 000 €

› Durée : 6 mois

› Taux d'intérêt variable : Euribor 3 mois instantané + marge de 0.79% soit ►

- ▶ 3,286 % au jour de la proposition.
- › Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle
- › Frais de dossier : 300 €
- › Pas de commission d'engagement, pas de commission de mouvement et pas de commission de non-utilisation de cette ligne de trésorerie

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :
ACCEPTE l'ouverture de cette ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées,
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette demande,
AUTORISE le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de Trésorerie.

DEL 2025.03 ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT GROUPE 2025-2028

Exposé des motifs

Le Maire expose que la Commune de Salvagnac souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service. Il rappelle à ce propos :

- › que la Commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986,
 - › que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune la décision de la commission d'appel d'offres du Centre de Gestion, réunie en date du 30 mai 2024, de retenir l'offre du groupement constitué de WILLIS TOWERS WATSON France, gestionnaire courtier, et CNP Assurance, porteur de risque,
- Il propose en conséquence à l'assemblée d'adhérer au

contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, en vertu de l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention établie par le Centre de gestion.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-40,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu les articles L 140-1 et suivants du Code des assurances,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel, pour la période 2025-2028, et mandatant le Centre de Gestion pour mener la procédure de marché pour son compte,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre du CDG81 réunie le 30 mai attribuant le marché d'assurance statutaire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 4 ans au groupement constitué de WILLIS TOWERS WATSON France, gestionnaire courtier, et CNP Assurance, porteur de risque,

Vu le projet de convention de délégation de gestion proposé par le Centre de Gestion,

Considérant l'offre tarifaire et les garanties proposées par le candidat retenu,

DECIDE :

D'ADHERER à compter du 01.01.2025 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la période 01.01.2025 au 31.12.2028 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement constitué de WILLIS TOWERS WATSON France, gestionnaire courtier, et CNP Assurance, porteur de risque, déclarés attributaires du marché conclu par le Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes,

CHOISIT pour la commune les garanties et options d'assurance suivants :

› POUR LES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIES À LA CNRACL : » GARANTIES OPTION N°4

Tous risques 100 % sans franchise au taux de 8,00 %

› POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL, LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC, ET LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PRIVE : » GARANTIES OPTION N°1

Tous risques 100 % sans franchise au taux de 1,65 %

DELEGUE au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31.12.2028.

Cette délégation de gestion fera l'objet d'une indemnisation égale à 3,70% du montant des cotisations annuelles versées par la collectivité à l'assureur, ces cotisations étant directement prélevées par le Centre de Gestion auprès de la collectivité adhérente,

Les missions confiées au Centre de gestion sont détaillées dans le projet de convention proposé par le Centre de Gestion. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de gestion avec le Centre de gestion du Tarn ainsi que toutes pièces annexes.

DEL 2025.04 CONVENTION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGETIQUE TARNAIS DU SDET (AET81)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu la délibération n°20062024/5.3 du Comité syndical en date du 20 juin 2024, relatif à la détermination de la participation des collectivités au service de conseil énergétique tarnais (AET81),

Considérant que la structure est adhérente au groupement d'achat d'énergie du (SDET)

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDET a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique. **Considérant** que le SDET, par le biais de son service Transition Énergétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes son service d'accompagnement énergétique tarnais afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique, en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergies ainsi que des bureaux d'études.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Salvagnac au service AET81,
AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDET,
S'ENGAGE à s'acquitter de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques.

DEL 2025.05 ADHÉSION AU DISPOSITIF DE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DU SDET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par celle-ci et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :
APPROUVE la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie, ainsi que toutes pièces à venir.

DEL 2025.06 CONVENTION DE CESSIION DE CHIENS AVEC LA FOURRIERE MUNICIPALE DE LA SPA DE MONTAUBAN

Exposé des motifs

Monsieur le Maire indique que des chiens errants sont parfois retrouvés sur la commune et apportés au refuge du Ramier. Il précise que ces animaux doivent être identifiés pour pouvoir être recueillis par le Refuge. Monsieur le Maire indique qu'en date du 5 février 2025, Madame la Présidente du Refuge du Ramier de Montauban a sollicité la commune pour renouveler la convention qui la liait avec elle jusqu'alors. ▶

► Il précise que les chiens errants identifiés seront accueillis au Refuge du Ramier et qu'en contrepartie, la collectivité devra verser à l'association une subvention annuelle calculée sur la base de 0,50 € x le nombre d'habitants retenu par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Monsieur le Maire dit que cette convention est consentie pour une durée de 1 an, et sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 1 an et ce au maximum 3 fois.

Monsieur le Maire propose de signer ladite convention avec la SPA de Montauban, Refuge du Ramier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de cession d'animaux entre la commune et la SPA de Montauban Refuge du Ramier,

DIT que pour l'année 2025 la commune de versera à la SPA de Montauban - Refuge du Ramier, la somme de 619 € (1238 habitants x 0.50 €).

DEL 2025.07

AIDE COMMUNALE EXCEPTIONNELLE POUR SOUTENIR L'ARCHIPEL DE MAYOTTE

Exposé des motifs

Dans le contexte de la reconstruction de l'archipel de Mayotte, durement frappé par le cyclone Chido, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendrés, la commune de Salvagnac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 € par habitant salvagnacois, soit un aide d'un montant de 1 238 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur, le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 238 € à l'Association des Maires de France pour soutenir la population de Mayotte,

DONNE POUVOIR à Monsieur, le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

DEL 2025.08

SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DE LA CIRCULATION PIETONNE DE LA PLACETTE DU COUVENT

Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Tarn peut octroyer une aide dans le cadre des travaux de circulation routière pour les communes qui n'ont pas délégué leurs compétences en matière de voirie communale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

SOLLICITE Monsieur le Maire afin d'établir un dossier pour une demande de subvention dans le cadre du programme de répartition des amendes de police auprès du Conseil Départemental du Tarn,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document correspondant à cette demande de subvention.

Questions diverses

Réflexion autour des pistes de réductions des consommations énergétiques

Maxime LOGER indique que l'aide apportée par le SDET dans le cadre de la convention AET81 va être précieuse pour déterminer le choix du chauffage de la salle omnisports, mais également pour envisager un passage à l'éclairage LED, qui permettrait de réduire les consommations. La question de la remise en fonction des douches est posée et sera tranchée dans le cadre des arbitrages budgétaires 2025. Maxime LOGER présente également les premières données issues de la mise en œuvre des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle omnisports, qui augurent des baisses significatives des consommations énergétiques.

Château

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les réflexions autour de la réhabilitation du château se poursuivent avec la communauté d'agglomération, propriétaire de l'aile concernée. Ce projet recueille l'adhésion de l'ensemble des partenaires intéressés et pourrait s'intégrer dans une réflexion plus large en termes d'organisation des services publics communaux et intercommunaux. Il est prévu à ce stade de conserver la salle occupée par le comité des fêtes et la cour. Olivier LECOMTE insiste sur le fait qu'il est nécessaire de rénover cette salle de stockage : assainissement des murs et dalle en lieu et place de la terre battue actuelle.

Station d'épuration

Nous atteignons le terme de la phase des travaux. Monsieur le Maire indique que le syndicat des eaux prévoit de prendre en charge la mise en route. La question de l'entretien reste à définir, car il nécessite des connaissances techniques pointues. Une mutualisation de l'entretien pourrait être

envisagée avec les communes alentours possédant le même type de station : Beauvais sur Tescou, Montgaillard ou encore Saint-Urcisse.

Ecole Canta Grelh

Les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école seront intégralement pris en charge par la Communauté d'Agglomération. Toutefois, l'extension empiétant sur la voirie actuelle, les travaux de modification de la voirie et de création du parking seront à la charge de la commune au titre de sa compétence. Des devis seront établis dès que l'implantation du nouveau bâtiment sera effectuée par l'architecte. Ces dépenses impacteront très certainement lourdement les budgets communaux 2025 et 2026.

A l'issue des travaux, la partie des bâtiments scolaires qui ne seront plus utilisés par l'école sera rendue à la commune. Ces bâtiments vieillissants devront être rénovés et leur destination reste à définir.

Mobilités

La communauté d'agglomération demande au Département

le classement de l'aire de covoiturage des Sourigous d'intérêt départemental. Monsieur LECOMTE demande qu'à cette occasion des parkings sécurisés pour les vélos soient mis en place.

Groupe de travail « Maîtrise des risques comptables et financiers »

La DGFIP enjoint l'ensemble des collectivités territoriales à entrer dans une démarche de maîtrise des risques comptables et financiers, notamment depuis la réforme mise en place en 2023 d'un nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics. Celui-ci, en introduisant une responsabilité financière des agents gestionnaires publics, oblige à la mise en place d'un contrôle systémique. Mireille BRUNWASSER indique que le groupe de travail constitué d'elle-même, Régine ADDED, Edwige ALBAULT, Olivier LECOMTE et Ludvine LABORIE avance dans cette démarche et présentera les résultats de ses réflexions dans le courant du 2^{ème} trimestre.

La séance est levée à 22h52



SALVACONNECTÉ !

La majorité des démarches administratives nécessitent de plus en plus une bonne connaissance de l'outil informatique et une bonne connection internet. La Mairie de Salvagnac et le CCAS proposent un nouveau service pour vous accompagner dans la gestion de vos dossiers CAF, sécurité sociale, impôts, demande de carte grise, dossier de retraite etc.

Val Tarrière et Aude Lambert, membres bénévoles du CCAS, vous recevront sur rendez-vous les premier et troisième mardi du mois à la mairie. Possibilité de rendez-vous à domicile en cas d'impossibilité de se déplacer.

Vous pouvez prendre contact au secrétariat de la mairie au 05 63 33 50 18

ou par mail : mairie.salvagnac@orange.fr

N'hésitez pas à demander de l'aide pour votre déclaration d'impôts!

Réunion du Conseil municipal

du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 12 - votants : 13
absents : 2 - procurations : 1
Date de la convocation : 2/04/2025
Date d'affichage : 2/04/2025

Etaient présents :

Monsieur MIRAMOND Bernard
Madame BRUNWASSER Mireille
Monsieur LECOMTE Olivier
Madame MASSAT Frédérique
Monsieur BALARAN Roland
Madame ADDED Régine
Madame PRADIER Antoinette
Monsieur GERAUD Yves
Madame ALBAULT Edwige
Monsieur LOGER Maxime
Madame AUBERTIN Sonia
Monsieur CHANEZ Phillipe

Absent ayant donné procuration :

Madame LAGARRIGUE Christel
(procuration : Mme MASSAT)

Absents excusés :

Monsieur SEGUIGNES Yannick,
Monsieur ANCILOTTO François

Secrétaire de séance :

Mme MASSAT Frédérique

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu du conseil municipal, en date du 13 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

DEL 2025.10 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET COMMUNAL 2024

Exposé des motifs

Monsieur le Maire propose d'examiner le Compte Financier Unique 2024 du budget principal tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024		
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	962 497,39 €	
Recettes	1 203 034,21 €	
Résultat de fonctionnement 2024	240 536,82 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2023	443 099,36 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	683 636,18 €	(2)
INVESTISSEMENT		
Dépenses	328 144,72 €	
Recettes	389 111,92 €	
Résultat d'investissement 2024	60 967,20 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2023	- 109 066,71 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 48 099,51 €	(4)
RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2024	301 504,02 €	= (1) + (3)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024	635 536,67 €	= (2) + (4)

Après présentation du Compte Financier Unique 2024, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Madame Antoinette PRADIER, doyenne de l'Assemblée, le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :
APPROUVE la gestion de l'exercice 2024 par Monsieur le Maire.

DEL 2025.11 AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET COMMUNAL

Exposé des motifs

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du Budget Primitif de l'année suivante.

Au Compte Administratif 2024, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture à affecter de 683 636,18 € que Monsieur le Maire propose de répartir au Budget Primitif 2025 comme suit :

> 300 000 € en section d'investissement au compte 1068 / excédent de fonctionnement capitalisé

> 383 636,18 € en section de fonctionnement au compte 002 / excédent antérieur reporté

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :

APPROUVE la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 au Budget Primitif 2025.

DEL 2025.12 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2025

Exposé des motifs

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il appartient au Conseil Municipal de voter pour l'année 2025 le taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A,

Vu l'avis des commissions municipales Finances et Travaux en date du 27 mars 2025,

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

> taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,39 %

> taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,07 %

> taxe d'habitation : 17,55 %

CHARGE Monsieur le Maire :

> de notifier cette décision aux services préfectoraux,

> de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

DEL 2025.13 BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2025

Exposé des motifs

À la suite des Commissions Finances et Travaux intervenues les 13 et 27 mars 2025, Monsieur le Maire, présente le projet de Budget Primitif 2025 du budget principal de la commune. Il est présenté en euros par chapitre et s'équilibre par section comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		
011	Charges à caractère général	351 695,00 €
012	Charges de personnel	309 000,00 €
014	Atténuations de produits	135 500,00 €
65	Autres charges gestion courante	49 803,00 €
6586	Frais de fonct. groupes d'élus	77 837,00 €
66	Charges financières	37 000,00 €
023	Virt section d'investissement	474 286,00 €
	Total dépenses	1 435 121,00 €

Recettes		
013	Atténuations de charges	3 000,00 €
70	Produits des services et ventes	38 000,00 €
73	Impôts et taxes	17 401,00 €
731	Fiscalité locale	419 485,00 €
74	Dotations et participations	473 302,00 €
75	Autres produits de gestion	100 123,82 €
76	Produits financiers	10,00 €
78	Reprises sur amortissements	163,00 €
002	Excédent antérieur reporté	383 636,18 €
	Total recettes	1 435 121,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses		
20	Immobilisations incorporelles	7 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	635 128,38 €
16	Emprunts et dettes assimilées	130 464,11 €
001	Déficit antérieur reporté	48 099,51 €
040	Opé. ordre entre sections	6 000,00 €
	Total dépenses	826 942,00 €

Recettes		
13	Subventions d'investissement	21 556,00 €
10	Dot., fonds divers et réserves	25 100,00 €
021	Virt section de fonctionnement	474 286,00 €
040	Opé. ordre entre sections	6 000,00 €
1068	Excédents de fonct. capitalisés	300 000,00 €
	Total recettes	826 942,00 €

► Pour mémoire, lors de la mise en place de la nomenclature M57 au 01/01/2023, dans le cadre de la délibération 09.2023, le Conseil avait choisi de permettre au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Monsieur le Maire propose de reconduire cette fongibilité à l'identique.

Concernant les subventions d'équipement, la délibération 10.2023 portant sur le mode de gestion des amortissements valide le principe de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées (chapitre 204) afin de supprimer l'impact budgétaire induit par ces amortissements. Le budget primitif 2024 présenté prend notamment en compte une subvention de fonctionnement pour le CCAS de 1 588 €. *Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :*

APPROUVE le Budget Primitif 2025 du budget principal de la commune tel que proposé,

RECONDUIT la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, autorisant le Maire à procéder aux mouvements de crédits nécessaires, de chapitre à chapitre, durant l'exercice 2025,

SOUHAITE la poursuite du principe de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement lorsqu'elles sont versées au profit d'immobilisations non amortissables, **SE PRONONCE** pour une subvention de fonctionnement au CCAS à hauteur de 1 588 €,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DEL 2025.14 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET LOTISSEMENT 2024

Exposé des motifs

Monsieur le Maire propose d'examiner le Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

Après présentation du Compte Financier Unique 2024, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Madame Antoinette PRADIER, doyenne de l'Assemblée, le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :

APPROUVE la gestion de l'exercice 2024 par Monsieur le Maire.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	9 830,62 €	
Recettes	9 355,12 €	
Résultat de fonctionnement 2024	- 475,50 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2023	55 226,21 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 750,71 €	(2)
INVESTISSEMENT		
Dépenses	31 868,48 €	
Recettes	0,00 €	
Résultat d'investissement 2024	- 31 868,48 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2023	- 406 370,69 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 438 239,17 €	(4)
RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2024	- 32 343,98 €	= (1) + (3)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024	- 383 488,46 €	= (2) + (4)

DEL 2025.15 AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET LOTISSEMENT

Exposé des motifs

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du Budget Lotissement de l'année suivante.

Au Compte Financier Unique 2024, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture à affecter de 54 750,71 € que Monsieur le Maire propose de répartir au Budget Primitif 2025 comme suit :

► 54 750,71 € en section de fonctionnement au compte 002 / excédent antérieur reporté

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :

APPROUVE la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 au Budget Primitif 2025.

DEL 2025.16 BUDGET PRIMITIF 2025 - LOTISSEMENT

Exposé des motifs

À la suite des Commissions Finances et Travaux intervenues les 13 et 27 mars 2025, Monsieur le Maire, présente le projet de Budget Primitif 2025 du budget lotissement de la commune.

Il est présenté en euros par chapitre et s'équilibre par section comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses		
16	Emprunts & dettes assimilées	205 750,00 €
040	Opé. ordre entre sections	651 005,00 €
001	Déficit antérieur reporté	383 488,46 €
	Total dépenses	1 240 243,46 €

Recettes		
040	Opé. ordre entre sections	651 005,00 €
040	Opé. ordre entre sections	594 243,46 €
	Total recettes	1 240 243,46 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		
65	Autres charges gestion courante	5,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €
043	Opé. ordre intérieur sections	5 005,00 €
042	Opé. ordre entre sections	646 000,00 €
042	Opé. ordre entre sections	594 243,46 €
	Total dépenses	1 250 253,46 €

Recettes		
70	Produits du domaine et ventes	300 000,00 €
75	Autres produits	239 487,75 €
043	Opé. ordre intérieur sections	5 005,00 €
042	Opé. ordre entre sections	651 005,00 €
002	Excédent antérieur reporté	54 750,71 €
	Total recettes	1 250 253,46 €

Pour mémoire, lors de la mise en place de la nomenclature M57 au 01/01/2023, dans le cadre de la délibération 09.2023, le Conseil avait choisi de permettre au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Monsieur le Maire propose de reconduire cette fongibilité à l'identique.

Concernant les subventions d'équipement, la délibération 10.2023 portant sur le mode de gestion des amortissements valide le principe de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées (chapitre 204) afin de supprimer l'impact budgétaire induit par ces amortissements.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2025 du budget lotissement de la commune tel que proposé,

RECONDUIT la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, autorisant le Maire à procéder aux mouvements de crédits nécessaires, de chapitre à chapitre, durant l'exercice 2025, **SOUHAITE** la poursuite du principe de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement lorsqu'elles sont versées au profit d'immobilisations non amortissables, **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DEL 2025.17 BUDGET PRIMITIF 2025 - PHOTOVOLTAÏQUE

Exposé des motifs

À la suite des Commissions Finances et Travaux intervenues les 13 et 27 mars 2025, Monsieur le Maire, présente le projet de Budget Primitif 2025 du budget photovoltaïque de la commune.

Il est présenté en euros par chapitre et s'équilibre par section comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		
011	Charges à caractère général	1 790,00 €
65	Autres charges gestion courante	10,00 €
	Total dépenses	1 800,00 €

Recettes		
70	Produits des services et ventes	1 800,00 €
	Total recettes	1 800,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses		
	Total dépenses	0,00 €

Recettes		
	Total recettes	0,00 €

VU la délibération 31.2023 portant création du budget annexe « production d'énergie photovoltaïque », **VU** la délibération 09.2023, permettant au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

VU la délibération 10.2023 portant sur le mode de gestion des amortissements, validant le principe de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement ver- ►

► sées (chapitre 204) afin de supprimer l'impact budgétaire induit par ces amortissements,

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2025 du budget photovoltaïque de la commune tel que proposé,

APPROUVE la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, autorisant le Maire à procéder aux mouvements de crédits nécessaires, de chapitre à chapitre, durant l'exercice 2025,

SOUHAITE le principe de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement lorsqu'elles sont versées au profit d'immobilisations non amortissables,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DEL 2025.18

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À L'EURO SYMBOLIQUE

Exposé des motifs

Dans le cadre du transfert de la compétence Lecture Publique, la Commune de Salvagnac a mis à disposition un bâtiment communal à la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet depuis le 1^{er} janvier 20217 pour continuer à accueillir la médiathèque, qui fait depuis partie du réseau des médiathèques de Gaillac-Graulhet Agglomération. Ce service est rendu possible par l'implication et le dynamisme de l'Association Culturelle en Pays Salvagnacois, qui remplit un rôle important en accueillant et accompagnant les administrés de Salvagnac et des communes alentour. En effet, ce service public contribue à maintenir une offre culturelle de qualité et favorise, par les nombreux événements organisés, l'attractivité du centre-bourg.

Récemment, des désordres structurels sont apparus sur le bâtiment qui accueille la médiathèque. Un bureau d'étude structure est intervenu le mardi 04 mars 2025 concernant les désordres sur le plancher haut, et a préconisé sa fermeture. Des investigations plus poussées vont être réalisées dans les prochaines semaines afin de déterminer les travaux à envisager.

Dans l'urgence, un point relais au sein des locaux de la Mairie a été organisé afin de continuer les permanences aux horaires habituels assurant uniquement le retrait des réservations et le retour des documents.

La Commune est dans l'incapacité de proposer une solution pour reloger la médiathèque, même temporairement, n'ayant pas de local disponible pouvant accueillir du public. Aussi, pour continuer à faire vivre la médiathèque de

Salvagnac malgré cette fermeture, l'association Culturelle du Pays Salvagnacois a émis l'idée de mettre en place un bibliobus fixe, à proximité de son emplacement habituel. Cette mise à disposition pourrait être mise en œuvre dans le cadre d'une convention avec la Médiathèque Départementale du Tarn.

Toutefois, les tarifs municipaux, fixés par délibération n°43.2024 du 14 novembre 2024, imposent à la Médiathèque Départementale du Tarn une redevance de 50€ / jour pour l'installation du bibliobus sur le domaine public.

Celle-ci nous demande de déroger à cette délibération. C'est la raison pour laquelle, dans l'intérêt général et pour permettre la continuité des activités proposées par la Médiathèque, la Commune de Salvagnac souhaite mettre à la disposition de la Médiathèque Départementale du Tarn le domaine public qu'elle occuperait pour ses permanences à l'euro symbolique.

VU le code général de la propriété des personnes publiques, *Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :*

APPROUVE la mise à disposition du domaine public à la Médiathèque Départementale du Tarn à l'euro symbolique pendant toute la durée de celle-ci,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette mise à disposition.

DEL 2025.19

VOIRIE ET PARKING DE L'ÉCOLE – PLAN DE FINANCEMENT

Exposé des motifs

La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, dans le cadre de sa compétence scolaire, a programmé la rénovation et l'extension de l'école Canta Grelh.

Afin de procéder aux travaux de construction du nouveau bâtiment, il est nécessaire de modifier le tracé de la voirie actuelle et d'envisager la création de nouveaux stationnements.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :

APPROUVE le projet de déviation de la voirie desservant l'école et de création d'un espace de stationnement ainsi que le plan prévisionnel de financement de la phase 1 tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental, et de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DÉBATS

Budget communal

Monsieur MIRAMOND explique que, dans le cadre d'un exercice contraint notamment par notre obligation d'engager de lourds travaux de voirie et stationnement découlant du projet intercommunal de rénovation et extension du groupe scolaire, les projets d'investissement ont été revus à la baisse en commissions Finances et Travaux réunies les 13 et 27 mars 2025. Toutefois, la réfection de la placette du Couvent, la création d'une station-service et la réfection de l'aire de jeux aux Sourigous, le remplacement du chauffage de la salle omnisports ainsi qu'une enveloppe de matériels à destination des services techniques ont été programmés. En fonctionnement, la participation à l'achat de buts de handball, la création d'un bardage à la salle omnisports, la création d'un chenil attenant aux ateliers municipaux, la création d'un local de stockage au restaurant la Guinguette ont été actés, en sus des projets d'entretien communaux habituellement inscrits. La réfection du crépi de certains bâtiments communaux est également à l'étude, dans le cadre du dispositif Cap'Agglo.

Des élus s'interrogent sur l'enveloppe à allouer au chauffage de la salle omnisports. Selon le mode de chauffage choisi, le coût est très variable. Une concertation doit avoir lieu pour établir les impacts financiers et environnementaux découlant de ce choix.

Monsieur LECOMTE s'inquiète des lignes de crédits exactes qui ont été allouées pour occuper les agents des services techniques. Monsieur MIRAMOND explique que, depuis le passage à la nomenclature M57, les lignes de crédits en fonctionnement sont fongibles et qu'à ce titre, le budget primitif peut évoluer en cours d'année selon les besoins, une fois que les charges incompressibles et obligatoires sont engagées. Les masses budgétaires ayant été présentées par chapitre, il est demandé aux services administratifs municipaux de les produire. Une réunion est programmée en séance le 28 avril 2025 à 20h30 afin d'étudier notamment le chapitre 011 – Charges à caractères générales article par article.

Budget lotissement

Il reste 6 lots viabilisés en vente sur le lotissement, ainsi qu'un macro-lot d'environ 8 000 m² non viabilisé. Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion s'engage sur l'avenir de l'urbanisation de la commune, au regard des nouvelles lois d'urbanisme qui vont avoir un impact certain sur notre territoire, au-delà du Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration au sein de la Communauté d'Agglomération et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui en découlera.

Budget photovoltaïque

Monsieur LOGER présente les premiers résultats depuis la mise en service des panneaux photovoltaïques. On dénombre 10 compteurs communaux reliés à cette installation. Celle-ci promet des retours financiers intéressants en autoconsommation mais un exercice complet permettra de mieux évaluer les résultats. Pour l'instant, l'autoconsommation n'est pas assez importante pour y greffer d'autres consommateurs potentiels (particuliers, SDIS, maison de retraite) et cette modification aurait des impacts sur le statut juridique de ce budget communal.

Travaux de l'école

Monsieur LOGER présente les plans fournis par l'architecte en phase PRO. Ceux-ci ont fait l'objet d'une concertation courant février et mars avec tous les acteurs, communaux, intercommunaux, représentants des parents d'élèves, professeurs des écoles, agents du périscolaire et ont permis d'aboutir à un consensus quant à l'organisation des espaces. Un nouveau groupe de travail a été créé pour mener une réflexion autour des espaces extérieurs.

Visite de Monsieur le sous-préfet

Monsieur Sébastien SIMOES a annoncé sa visite prévue le 11 avril à 14h. Celle-ci débutera par une réunion sur le projet de réhabilitation du Château suivie d'une visite du site. Sa venue se poursuivra ensuite par un échange sur les projets communaux avec le Maire et les Adjoints. Il sera accompagné de Madame Annabelle RAVNI, Secrétaire Général Adjointe de la Préfecture. Monsieur le Maire précise qu'il espère que cette visite sera l'occasion d'annoncer les lauréats du label « Village d'Avenir » pour lequel la Commune de Salvagnac fait partie des candidats tarnais.

TOUR DE TABLE

Madame AUBERTIN propose qu'un travail de recensement des voies à couvrir lors des passages de l'épareuse par les agents communaux soit effectué, afin qu'il n'y ait plus d'oubli. En effet, certains fossés n'ont pas été traités lors de la dernière campagne d'épareuse.

Monsieur BALARAN indique qu'il a repéré une construction sans permis de construire sur la commune. Il demande à Monsieur le Maire si une mise en demeure a été adressée aux propriétaires. Monsieur le Maire répond que les procédures sont systématiquement respectées et donne l'exemple d'une yourte construite récemment, et qui a été démontée par suite de la mise en demeure de la ►

► commune. Il précise qu'il est particulièrement étonné par cette information et s'engage à se rendre sur place dès le lendemain.

Madame MASSAT rappelle que des ateliers « sommeil » sont proposés sur la commune du 9 mai au 13 juin. Gratuits et réservés au 60 ans et plus, il est possible de s'y inscrire par le biais du CCAS. Cette session sera suivie d'un atelier « Eco-marche » qui débutera en septembre. Elle précise également que la commune a été sollicité pour organiser des ateliers d'art-thérapie : les seniors sont à la fête à Salvagnac ! Enfin, Madame MASSAT informe l'assemblée qu'une action est engagée avec la Communauté d'Agglomération pour mettre en œuvre un repérage des habitats indignes et proposer des aides à la réhabilitation dans le cadre du programme CAP'AGGLO (sous conditions de revenus). Une première permanence est prévue le 28 mai 2025.

Madame ADDED informe les Elus en charge des travaux que la Scène Nationale d'Albi, lors de sa dernière représentation, a repéré des désordres sur les aérothermes de

la salle omnisports, au niveau des lames du chauffage.

Madame PRADIER remercie les services techniques pour la remis en état du parvis de l'église Notre Dame et propose de poursuivre les travaux de jointement entre les marches de l'escalier. Elle demande également quand sont prévus les travaux d'éclairage de l'église. Monsieur GÉRAUD lui indique que les travaux débutent la semaine suivante.

Madame BRUNWASSER se félicite d'une très bonne fréquentation des spectacles proposés par la Scène Nationale d'Albi sur cette saison. Les spectacles, d'une grande qualité, ont été financés par la billetterie (1 587 €), la subvention communale annuelle (3 000 €) et le reliquat a été financé par la Scène Nationale d'Albi à hauteur de 9 417 €. Sur un autre sujet, Madame BRUNWASSER souhaite qu'une réflexion s'instaure, au sein du Conseil et avant la fin de la mandature, autour de la féminisation des noms de rue de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

L'AUTO PARTAGE POUR L'EMPLOI

Des Véhicules mis à disposition pour de courtes périodes pour faciliter l'insertion professionnelle dans le Tarn

Renseignements à Salvagnac

06 84 60 04 20



ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL

Et si nous parlions

bilan de mandat municipal

2020/2025, qu'avons-nous fait ?

L'ÉCOLE

Ce que nous avons fait :

- Restauration scolaire : La Communauté d'Agglomération Gaillac-Gaulhet ayant la compétence scolaire a fait le choix de supprimer la fabrication des repas à Salvagnac. La rénovation/extension de la future école ne pouvait intégrer économiquement, la création d'une nouvelle cuisine. A partir de la rentrée 2025/2026, les repas seront livrés en liaison chaude par la cuisine de Montgaillard. La cuisine de Salvagnac assurera les repas jusqu'à la fin de cette année scolaire. Une attention particulière, portée sur des points importants, permet d'assurer des légumes 100% locaux, la viande achetée à l'abattoir des Tuileries, le surgelé limité au poisson et aux urgences, une cuisson basse température, la possibilité de plats végétariens, un tri des déchets maîtrisé avec pesée des restes
- Nouvelle école : Les travaux doivent démarrer avant la fin 2025. Tout d'abord timide, la concertation a évolué vers des échanges fructueux entre enseignantes, parents d'élèves et élu.es. Ils se poursuivront tant sur la conception, la réalisation et l'organisation de la période délicate des travaux
- Cheminements piétons (village/école, école/base de loisirs des Sourigous, école/centre d'activités sportives) : ils ont été réalisés dans le cadre du projet « Bourg Centre » et assurent aux enfants, des déplacements en toute sécurité
- Hommage à Samuel Paty : Une plaque « chemin Samuel Paty », en place du « chemin des écoles » rappelle qu'un homme a été décapité pour avoir fait son travail d'enseignant. Un hommage symbolique, sur le chemin du savoir, vers l'école républicaine de l'enseignement laïc et de la liberté d'expression

LES ESPACES DE SPORTS ET DE LOISIRS

Ce que nous avons fait :

- City Park et Parcours cyclo-cross sont inaugurés le 2 septembre 2021
- Extension de la salle omnisports pour rangement et création d'un espace couvert à destination du public, en particulier, de l'association pétanque : travaux terminés en juillet 2022

- Une association de modélisme a été autorisée à utiliser le lac des Sourigous pour son activité. En échange, ils se sont engagés à nettoyer le lac régulièrement
- Rénovation complète des terrains de foot : réalisée dans le cadre du projet « Bourg Centre » été 2024
- Création d'un terrain de foot synthétique : en projet
- Terrain de tennis : possibilité de le programmer en 2026 dans le cadre du projet « Bourg Centre »

CULTURE & COMMUNICATION

Ce que nous avons fait :

- Poursuite de la convention avec la Scène Nationale d'Albi-Tarn : nous sommes partenaires d'un dispositif culturel qui permet de proposer du théâtre, de la danse, de la musique, du cirque dans notre commune ou au Grand Théâtre d'Albi
- Création d'un point livres sous la halle
- Rénovation de la toile de Dèzes à l'église Notre-Dame de l'Assomption de Salvagnac en autofinancement, subventions et en financement participatif, inaugurée le 21 mai 2022
- Création du site Internet de la mairie
- Installation d'un panneau lumineux d'informations, place de la Mairie
- Création d'une newsletter en mars 2020
- Création de panneau Pocket, toutes les informations concernant la commune sur votre smartphone, notamment les messages importants et urgents
- Exposition des Artistes Salvagnacois à l'ECRIN en juillet en lien avec l'association « l'Art en Pays Salvagnacois »
- Achat d'un piano neuf en 2023 destiné en priorité aux élèves de l'école de musique
- Maintien constant des subventions aux associations salvagnacoises

L'URBANISME

Ce que nous avons fait :

- Interdiction de la traversée du village au plus de 3,5 tonnes
- Interdiction du passage des quads et des motos sur les chemins de randonnées
- Poursuite de la réfection des trottoirs : trottoir et Placette ►

- ▶ du couvent après réparation du réseau pluvial en 2025
- › Trottoirs rue Gérard Roques avec création de stationnements en épis en 2024
- › Création d'une nouvelle voirie reliant le lotissement et le chemin de la Rosière : à l'étude

LE LOTISSEMENT

Ce que nous avons fait :

- › Plantation d'arbres de haies
- › Achèvement des voiries et viabilisation des lots
- › Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales en 2024, obligatoires pour la vente des lots
- › Poursuite active de la commercialisation

LE CIMETIÈRE

Ce que nous avons fait :

- › Travaux d'entretien et de rénovation
- › Poursuite du o phyto

LA ZONE ARTISANALE

Ce que nous avons fait :

- › Accompagnement à l'installation du centre de déchetterie Trifyl et de nouvelles entreprises
- › Zone de Dourdoul : nous sommes en attente de sa mise en activité par la CAGG d'autant plus que des candidats s'impatientent

L'ASSAINISSEMENT

Ce que nous avons fait :

- › Création d'une station d'épuration filtres plantés de roseaux avec le syndicat des eaux. Il s'agit d'une zone humide artificielle autour des racines des roseaux où se développent naturellement et en nombre les bactéries. Celles-ci se nourrissent des matières organiques dissoutes dans les eaux et les débarrassant de leurs impuretés.



LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Ce que nous avons fait :

- › Clôture de la zone des ateliers municipaux, nettoyage des alentours, plantation d'arbres et de haies
- › Études sur le devenir du conservatoire de l'outillage aux Barrières : le musée a changé de propriétaire et s'est déplacé à Broze (81)
- › Location d'un hangar aux Barrières à l'entreprise Miellerie de Puycelci en 2023
- › Poursuite de l'entretien des bâtiments municipaux et notamment de la salle omnisports
- › Installation d'un défibrillateur salle Omnisports
- › Changement des fenêtres de la mairie en décembre 2021
- › Changement du matériel informatique en 2022
- › Entretien des églises, rénovation du crucifix de St Pierre, rénovation du monument aux morts place de la Victoire (subvention mairie et financement participatif lancé par le Souvenir Français)
- › Réparations dans l'ancien local des infirmières et location de l'appartement
- › Location de l'appartement au-dessus du café
- › Entretien des voiries et chemin communaux
- › Réfection du parvis de l'Église
- › Réparation du dallage à l'entrée de l'église, dans le respect de son aspect initial
- › Rénovation de l'escalier côté château selon sa nature originelle

LE CHÂTEAU

Ce que nous avons fait :

- › Nous sommes à l'initiative d'un projet de rénovation du château avec création de 13 logements sociaux, projet repris actuellement par la CAGG, propriétaire de la partie à rénover. Le rez-de-chaussée et le bas de la tour seront mis à la disposition de la mairie et permettront l'installation de la médiathèque et d'un tiers lieu, espace ouvert au public

L'ANCIEN PRESBYTÈRE FUTUR ESPACE CULTUREL L'ECRIN

Ce que nous avons fait :

- › Démolition du sol pour mise à niveau aux normes d'accessibilité
- › Isolation des combles
- › Restructuration de l'ensemble
- › Création de WC aux normes PMR
- › Installation d'une pompe à chaleur
- › Aménagement d'une salle de spectacles entièrement

- équipée pour accueillir toutes formes de manifestations artistiques, création d'un espace bar convivial et chaleureux, ainsi que d'une salle de réunion, salle de musique et d'activités de loisirs
- › Sous-sol aménagé et opérationnel pour stockage et cours de percussions
- › Espace inauguré le samedi 2 octobre 2021

DES TRAVAUX DIVERS

Ce que nous avons fait :

- › Aménagement de la partie basse du jardin du couvent : plantation d'arbres fruitiers
- › Installation de Canisettes
- › Fleurissement devant la pharmacie, bacs de fleurs en centre bourg (projet « Bourg Centre »)
- › Installation d'une rampe d'accessibilité aux WC publics
- › Aménagement du bas de la tour du château : espace de rangement partagé par le comité des fêtes et le café « le Bord du Monde »
- › Installation d'un tableau électrique face au jardin du Couvent pouvant alimenter les commerçants des marchés et les fêtes du village



LE CCAS

Ce que nous avons fait :

- › Poursuite de l'existant
- › Mise en place d'une antenne de la Maison des solidarités de Gaillac : une assistante sociale se déplace en mairie le 3^e mardi matin de chaque mois sur rendez-vous
- › Proposition d'une réunion annuelle de tous les acteurs du médico-social avec travail en petits groupes puis élaboration collective avec pour thème : mise en lumière des problématiques locales en matière d'accès à la santé, d'offre de soins, difficultés à exercer pour les professionnels, réflexion sur les solutions à apporter. Réflexion sur les problèmes à venir et action à mener pour anticiper des problèmes de densité médicale : le dynamisme de notre village a permis l'installation d'un chirurgien-dentiste et d'un nouveau cabinet paramédical à l'emplacement de l'ancienne salle Caravin Cachin
- › Réflexion sur l'intérêt de mettre en place un logement d'urgence pour les personnes surendettées le temps de rétablir leurs droits et avoir accès à un logement social : nous avons utilisé l'appartement au-dessus de l'école pendant ce mandat. Nous avons notamment pu loger des personnes en attente de régularisation encadrées par le C.A.D.A de Montans pendant 6 mois.
- › Suivi social des locataires des logements sociaux rue de la Fraternité

LES ASSOCIATIONS

Ce que nous avons fait :

- › Maintien des subventions et du forum
- › Amélioration de la communication inter associations, calendriers, affichage
- › Relogement de la vie associative et en particulier celle de Vox Musica à l'ECRIN quand la CAGG nous a interdit l'accès au Château pour des raisons de sécurité
- › Relogement provisoire de la bibliothèque à la mairie dans l'attente d'une solution plus adaptée qui sera mise en œuvre courant mai ou juin

LES FINANCES

Ce que nous avons fait :

- › Mise en œuvre d'une gestion plus efficace, plus réactive et plus précise afin de maîtriser les dépenses au plus juste, d'augmenter notre capacité d'autofinancement et de maintenir une trésorerie saine, tout en répondant aux besoins de travaux et d'investissements nécessaires

L'ÉCOLOGIE

Ce que nous avons fait :

- › Réduction de la pollution lumineuse dans le village, extinction partielle ou totale des lampadaires de nuit
- › Demande de réduction de luminosité de certaines enseignes d'entreprises
- › « Verdissement » du village par plantation d'arbres (en particulier fruitiers) sous le jardin du Couvent, près de l'école, au lotissement, aux jardins partagés
- › Entretien des arbres de la commune : Expertise réalisée les 03 et 04 août 2022, par Jérôme Desbiaux, membre du personnel de l'ONF appartenant au réseau Arbre Conseil®. Elle porte sur le diagnostic visuel et sonore de 178 sujets désignés par le gestionnaire avec cahier des charges et d'entretien
- › Les arbres malades sont tous remplacés sur la commune
- › Installation de composteurs publics
- › Promotion de l'installation d'une borne de recharge rapide sur le parking des Sourigous
- › Aide à la promotion des actions écologiques contre le réchauffement climatique et la protection des habitants contre l'épandage des pesticides



- › Réduction importante des charges de consommation électrique sur tous les bâtiments communaux
- › Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers municipaux en octobre 2023
- › Aide à la production maraîchère et agricole et à la consommation locale réalisée autour des repas servis à l'école Canta Grehl
- › Broyage des déchets verts opérée par nos agents en relation avec Trifyl pour lutter contre le brûlage
- › Promotion de l'utilisation des techniques de culture et jardinage durable et sain : organisation de la manifestation "Salvagnac fête vos jardins" samedi 22 avril 2023
- › Amélioration des cheminements doux, protection des liaisons piétonnes, chemin de la Rosière, de l'école vers les Sourigous

L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

Ce que nous avons fait :

- › Poursuite de la démarche : éco-mobilité, journée Fresque du Climat un atelier ludique, basé sur 42 cartes issues des travaux du GIEC, qui permet de sensibiliser de façon collaborative aux changements climatiques le 22 avril 2023 au café du bord du monde
- › Développement du covoiturage, de la mise en commun de moyens de transports, de plateforme d'échange de transport : création du site de covoiturage local et gratuit sur l'application Signal
- › Création d'une aire de covoiturage aire des Sourigous à l'étude
- › Dossier en cours pour l'installation d'une station essence aire des Sourigous
- › Soutien à la création du marché de producteur locaux le mercredi soir allées Jean Jaurès à Salvagnac en 2020, le vendredi soir aux Barrières en 2024
- › Fermeture du bureau de poste : Le point poste est installé en mairie côté ascenseur fin mars 2024 ainsi que le relai postal au Vival

LA FIBRE

- › La fibre est dorénavant accessible sur la quasi-totalité du territoire de la commune

LE CONTRAT BOURG CENTRE

- › L'ensemble du projet initial a été pris en compte dans ce bilan sauf le terrain de tennis qui pourrait être inscrit au prochain budget

Le dispositif Village d'avenir

Lancé par l'État en 2024, le dispositif Village d'avenir permet d'aider des communes rurales de moins de 3.500 habitants sur des projets de développement, que ce soit en matière économique, culturelle ou énergétique.

L'intérêt de ce programme est de mettre à disposition des maires une aide à ingénierie, afin de formaliser leur projet et le structurer, jusqu'à son aboutissement. En effet, il est très compliqué de réunir tous les interlocuteurs autour d'une table pour trouver les financements. Mais grâce à Villages d'Avenir, l'idée est de réunir l'ensemble des partenaires, pour permettre une réalisation accélérée des projets.



Selon les besoins et l'état d'avancement des projets locaux, cet accompagnement en ingénierie couvre les phases initiales de diagnostic, la conception de projets, le portage, les plans de financements et la programmation, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés : intercommunalité, services de l'État et ses opérateurs, conseil départemental et régional etc. Le chef de projet facilite l'accès des élus ruraux aux dispositifs d'appui existants (ingénierie, recherche d'aide technique spécifique, financement). L'enjeu est de soutenir des projets structurants répondant aux besoins quotidiens des habitants ou visant à amener une dynamique nouvelle dans la commune : projet de nouveaux services de proximité, réhabilitation/valorisation de bâtiment

structurant, réaménagement de centre bourg ou d'une place de village, projet culturel et touristique, développement d'un commerce ou point multi-services. Partenaires

Villages d'avenir bénéficie de la collaboration de plusieurs partenaires clés :

- › Le Cerema, qui apporte son expertise en ingénierie pour accompagner les collectivités rurales dans leurs projets de transition écologique et qui finance 20 directeurs de projet Villages d'avenir.
- › Les conseils départementaux et régionaux qui collaborent avec l'ANCT pour identifier les communes éligibles et soutenir les projets locaux.
- › Les associations d'élus qui participent à la sélection des communes lauréates et à l'accompagnement des projets.



Visite de Sébastien SIMOES, Sous-préfet du Tarn et Annabelle, RAVNI, secrétaire générale adjointe de la Préfecture, le 11 avril 2025

Un dispositif dans le cadre du plan France Ruralités

Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration. Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus déve-

loppeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs. Suite à un appel à candidatures pour une première vague de communes labellisées, les préfets, en lien avec les collectivités locales, ont identifié les communes à accompagner. Elles bénéficieront d'un appui dans le cadre du programme pour une durée de 12 à 18 mois. Un chef de projet, placé à la DDT, est à la disposition des villages d'avenir pour le diagnostic et l'appui à l'ingénierie. Les communes candidates non retenues bénéficieront d'une attention particulière à leurs projets.

VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Actualités du CCAS

Est ce que vous connaissez le CCAS de Salvagnac ? Le Centre Communal d'Action Sociale de Salvagnac est composé d'élus et de membres bénévoles. Le comité est présidé par le maire de la commune et se réunit régulièrement pour la gestion et le vote de son budget, l'attribution des aides financières sur présentation de factures impayées, l'organisation des manifestations ayant pour objectif de récolter des fonds (loto, marché de Noël, participation au vide grenier). Ainsi comme à chaque fin d'année, le C.C.A.S a pu organiser une distribution de colis de Noël pour les « anciens » du village âgés de plus de 80 ans.

Le budget repose sur les dons et les bénéfices de ces diverses manifestations. Le C.C.A.S est le relais de la politique sociale voulue par l'équipe municipale : lutter contre les inégalités, répondre dans un souci de proximité et dans la mesure de ses compétences aux besoins de la population en risque de précarité. Il travaille en synergie avec les associations locales telles que les Restos du Cœur, le Secours Catholique et les services sociaux de la Maison Des Solidarités de Gaillac (permanence le troisième mardi matin du mois à la mairie de Salvagnac sur rendez-vous). Pour toute demande d'aide, vous pouvez vous adresser en mairie afin d'être orienté.e.s vers un de nos membres. Permanence organisée le 1^{er} samedi matin du mois de 9h à 12h avec ou sans rendez-vous.

La rubrique est volontairement abrégée pour diminuer la taille papier du journal mais vous pouvez retrouver l'intégralité des services en suivant les liens servicepublic.fr pour les articles qui vous intéressent ou en retrouvant l'ensemble de ces liens sur l'application panneau Pocket

HABITAT

Loc'Avantages : bénéficiez d'une réduction d'impôt en mettant votre bien en location

Le dispositif Loc'Avantages avait été interrompu le 1er janvier 2025. Il est désormais rétabli. Ce dispositif vous permet, en tant que propriétaire, de bénéficier d'une réduction d'impôt pouvant atteindre 65 % de vos revenus locatifs si vous mettez en location votre bien à un montant inférieur aux loyers du marché local. Vous devez notamment respecter certaines conditions liées au niveau de ressources du locataire.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18077?xtor=EPR-141

De nouvelles exonérations pour les dons d'argent entre membres d'une famille

Certains dons de sommes d'argent ne sont pas soumis au paiement de droits de donation. À la suite de la promulgation de la loi de finances du 14 février 2025, les dons d'argent consentis effectués dans le cadre familial en sont exonérés pour l'acquisition d'un logement neuf ou pour des travaux de rénovation énergétique. Ser-

vice-Public.fr vous présente les modalités de ce dispositif temporaire jusqu'au 31 décembre 2026 :

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18081?xtor=EPR-141

Est-on responsable des travaux que l'on réalise soi-même ?

Vous avez réalisé vous-même des travaux avant la vente de votre bien immobilier. Savez-vous quelle est votre responsabilité vis-à-vis de l'acquéreur concernant ces travaux ?

Vous êtes à ce titre considéré comme « maître d'ouvrage ». Pour certains travaux, vous avez la **qualité de « constructeur »** et vous êtes redevable des mêmes garanties qu'un professionnel, notamment de la **garantie décennale**.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18102?xtor=EPR-141

Frais de notaire : les droits de mutation augmentent dans certains départements

À compter du 1er avril, les départements sont autorisés à relever de 0,5 point le taux des droits de mutation à titre onéreux applicables aux ventes de biens immobiliers. Cette mesure a été intégrée dans la loi de finances pour 2025 pour soutenir les finances des collectivités.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18183?xtor=EPR-141

Éco-prêt à taux zéro : les modalités du dispositif évoluent

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) vous permet de financer la réalisation de travaux d'amélioration énergétique au sein de votre logement. Il s'agit d'un prêt sans intérêts.

Avec ce dispositif, vous pouvez notamment financer la part de travaux qui reste à votre charge après la prise en compte du montant de MaPrimeRénov'. Les modalités de l'éco-PTZ évoluent à compter du 1^{er} juillet 2025.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18s201?xtor=EPR-141

MOBILITÉ

Un site de covoiturage gratuit est actif sur la plate forme SIGNAL. Il s'agit du groupe « Covoiturage Salvagnac ».

Il est destiné à mettre en lien des personnes qui souhaitent se déplacer aux alentours du village dans un rayon ALBI-GAILLAC-LAVAUR-RABASTENS(gare)-MONTAUBAN-TOULOUSE. Dans un but d'entraide, il permettra une baisse de l'empreinte carbone collective sur notre territoire. Il peut répondre également au manque de transport entre Salvagnac et Rabastens, sujet à l'étude actuellement avec la commission transport de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Pour rejoindre le groupe :

- › Installer l'application SIGNAL sur votre téléphone
- › Demander une invitation : 06 82 01 07 53 par texto ou frederique.massat3@wanadoo.fr

Il sera simplement demandé de n'utiliser ce groupe que pour des demandes ou des offres de déplacement. Si une offre vous intéresse, merci de continuer la conversation en dehors du groupe pour ne pas saturer le site. Vous pouvez sur votre application SIGNAL, gérer les notifications, les rendre silencieuses par exemple. Les messages du groupe sont réglés pour être éphémères et disparaîtront au bout d'une semaine.

SNCF : vous pouvez désormais utiliser France Identité lors du contrôle des billets

Depuis le 13 février 2025, vous pouvez présenter votre application France Identité à bord d'un TGV Inoui ou d'un train Intercités lors de la vérification de votre titre de transport.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18050?xtor=EPR-141

Airbags défectueux : êtes-vous concerné ?

Vous voulez savoir si votre véhicule est concerné par le rappel actuellement en cours concernant les airbags Takata ? Quelles démarches faire si votre automobile fait partie de celles qui nécessitent une intervention urgente ?

En raison d'un défaut majeur dans les airbags Taka-

ta, le ministère chargé des Transports et les préfets d'outre-mer lancent une campagne d'information à destination des automobilistes. Si votre véhicule a été construit entre 1998 et 2019, il est fort probable que vous soyez concerné par la campagne de rappel. Celle-ci a pour but d'inciter les conducteurs concernés à faire changer leurs airbags Takata sans tarder. Un geste de prévention rapide et gratuit.

Consultez la liste des marques concernées par le rappel des automobiles à airbags défectueux sur le site des ministères de l'Aménagement du territoire et de la transition écologique. Les constructeurs actualisent régulièrement cette liste, elle est donc susceptible d'évoluer.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18086?xtor=EPR-141

L'autorisation de voyage électronique devient obligatoire pour vous rendre au Royaume-Uni

À partir du 2 avril 2025, vous devrez vous munir d'une autorisation de voyage électronique (AVE ou ETA, *Electronic Travel Authorisation*) pour vous rendre au Royaume-Uni. Il est possible de demander cette autorisation à partir du 5 mars 2025 sur le site du gouvernement britannique ou par le biais d'une application dédiée :

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18104?xtor=EPR-141

La circulation en inter-files est généralisée sur tout le territoire national

La circulation en inter-files consiste à circuler en 2 ou 3 roues motorisés entre les voies les plus à gauche d'une chaussée, lorsque les files des autres véhicules sont à l'arrêt ou roulent à vitesse très réduite. Entre 2016 et le début du mois de janvier 2025, cette pratique a été autorisée à titre expérimental au sein de quelques territoires. Depuis le 11 janvier 2025, la circulation en inter-files peut être pratiquée partout en France.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17992?xtor=EPR-141

ENVIRONNEMENT

Tri à la source des biodéchets : il est obligatoire depuis le 1er janvier 2024 VOS SACS POUBELLES ORANGES TRIFYL SONT DISPONIBLES EN MAIRIE

Panneaux solaires : le tarif de vente de votre surplus d'électricité évolue

Vous pouvez consommer votre propre production d'électricité en installant des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de votre habitation. Lorsqu'ils ►

fonctionnent à plein régime, vos panneaux produisent en règle générale plus d'électricité que vous ne pouvez en utiliser. Vous pouvez donc vendre votre surplus à EDF. Les prix de vente de ce surplus, fixés par l'État, évoluent. www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18205?xtor=EPR-141

SOCIAL

Électricité : une baisse de 15 % au 1^{er} février sur les tarifs réglementés

Les tarifs réglementés de l'électricité affichent une baisse de 15 % au 1^{er} février 2025, conformément à la proposition de la Commission de régulation de l'énergie émise en janvier. Cette baisse intervient alors qu'un arrêté du 28 décembre 2024 avait confirmé la fin du bouclier tarifaire sur l'électricité.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18001?xtor=EPR-141

Coup de pouce chauffage : une aide pour remplacer votre installation

Vous souhaitez remplacer votre système de chauffage ? Savez-vous qu'il existe une aide financière appelée « Coup de pouce chauffage ». Elle peut vous aider à financer l'installation d'une solution de chauffage plus performante et moins polluante. *Service-Public.fr* vous donne toutes les informations :

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18042?xtor=EPR-141

Je déménage : dois-je me réinscrire sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter, il faut :

- › posséder la nationalité française ;
- › être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- › jouir de ses droits civils et politiques.

Vous pouvez être dans l'une de ces 3 situations :

1. Vous déménagez mais vous restez dans la même commune

Il est indispensable de signaler son changement d'adresse à sa mairie afin qu'elle réalise une mise à jour des listes électorales de la commune et une demande de carte électorale sur la nouvelle adresse.

2. Vous déménagez dans une autre commune ou en Outre-mer

Dans ce cas, vous devez obligatoirement vous inscrire sur une nouvelle liste électorale et changer de bureau de vote. Il faut contacter la mairie de son nouveau logement pour signaler le changement d'adresse et vous inscrire sur cette nouvelle liste électorale. Il est

possible de réaliser cette formalité :

- › directement au service d'état civil de sa mairie ;
- › via un formulaire d'inscription en ligne sur les listes électorales ;
- › par courrier.

Agirc-Arrco : quel changement pour les pensions de retraite à compter de mars ?

Des prélèvements sociaux obligatoires (CSG, CRDS...) sont appliqués sur les pensions complémentaires du privé de l'Agirc-Arrco. Le taux affecté pour ces prélèvements est actualisé lors du versement de mars de votre retraite complémentaire ; ce taux est calculé en fonction de votre dernier avis d'impôt sur le revenu. Selon votre situation, ce taux peut évoluer, ainsi que le montant net de votre retraite complémentaire Agirc-Arrco. www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18100

Quels sont les plafonds de ressources pour l'APL en 2025 ?

L'aide personnalisée au logement (APL) permet de réduire le montant de votre loyer. Le niveau de l'aide dépend de plusieurs éléments, notamment de vos ressources et de votre situation familiale. Les plafonds de ressources à ne pas dépasser pour percevoir le montant maximal d'APL ont été actualisés le 1^{er} janvier 2025.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17979?xtor=EPR-141

De nouvelles règles de tarification mises en place pour certains Éhpad en 2025

Un décret publié au *Journal officiel* du 1^{er} janvier 2025 modifie les conditions dans lesquelles certains Éhpad peuvent pratiquer des tarifs d'hébergement différents selon que leurs résidents bénéficient ou non de l'aide sociale à l'hébergement. Il est établi que la majoration de tarif pour les personnes qui ne perçoivent pas cette aide doit être au maximum de 35 %

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17986?xtor=EPR-141

Service-Public.fr vous propose un modèle de lettre pour demander une attestation de Pacs

Vous êtes étranger né à l'étranger et vous avez besoin d'une attestation de Pacs pour justifier de votre situation ? *Service-Public.fr* vous explique en détail comment procéder et vous guide pour obtenir un modèle de lettre que vous pourrez ensuite transmettre au service compétent.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17912?xtor=EPR-141

Impôt sur le revenu 2025 : obtenez une estimation du montant que vous devrez payer

La campagne 2025 pour déclarer vos revenus de 2024 commence le 10 avril 2025. Vous pouvez dès à présent utiliser le simulateur des services fiscaux afin d'effectuer une estimation de votre impôt à payer.

www.impots.gouv.fr/actualite/simulateur-dimpot-sur-le-revenu-2025

Chômage : de nouvelles règles sont mises en place

De nouvelles règles d'indemnisation du chômage entrent en vigueur le 1^{er} avril 2025. Durée d'indemnisation, travailleurs saisonniers, dispositifs spécifiques pour les seniors... *Service-Public.fr* vous présente les principales évolutions de l'allocation chômage.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17953

SANTÉ

La carte Vitale disponible sur smartphone pour tous les utilisateurs de France Identité

Depuis le 18 mars 2025, il est possible, pour tous les assurés détenteurs de la carte d'identité au format carte bancaire (CNIe), d'enregistrer leur carte Vitale dans leur téléphone portable via l'application France Identité.

La carte Vitale numérique est une alternative dématérialisée à la carte physique. Dotée d'un très haut niveau de sécurité, elle garantit les mêmes fonctions que la carte physique : identification auprès de l'Assurance maladie, remboursement des frais de santé avec la télétransmission, etc.

Elle présente d'autres avantages : celui d'être toujours en possession de sa carte lors d'un rendez-vous, la mise à jour automatique et la réduction des feuilles de soins papier, la possibilité de visualiser immédiatement ses dépenses de santé.

Vous pourrez l'utiliser dans les mêmes situations avec les professionnels de santé (consultation médicale, délivrance de médicaments à la pharmacie...) et les établissements de santé (hospitalisation par exemple).

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18126?xtor=EPR-141

Réduction du plafond des indemnités journalières au 1^{er} avril

Un décret publié au *Journal officiel* prévoit qu'à compter du 1^{er} avril, le plafond de calcul des indemnités journalières (IJ) passera de 1,8 à 1,4 Smic mensuel, soit 2.522,52 € brut contre 3.243,24 €. Le montant des IJ, calculé sur

50% du salaire brut moyen de l'assuré, diminuera ainsi de 53,31 € à 41,46 € par jour, entraînant une baisse de 22%. www.medecin-occitanie.org/reduction-du-plafond-des-indemnitees-journalieres-au-1er-avril/?utm_source=brevo&utm_campaign=URPS%20ML%20-%20Newsletter%20N80&utm_medium=email

Tramadol et codéine sur ordonnance sécurisée

Depuis le 1^{er} mars 2025, le tramadol, la dihydrocodéine et la codéine sont classés comme assimilés stupéfiants. Cette décision de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a pour objectif de limiter les risques de mésusage, d'addiction et de surdosage liés aux médicaments opioïdes. Ainsi, l'ensemble des prescriptions de ville et de sortie d'hospitalisation exécutées en ville contenant du tramadol, de la codéine (ou de la dihydrocodéine), seuls ou en association, devront désormais être réalisées sur une ordonnance sécurisée ou faire l'objet d'une e-prescription sécurisée. En outre, la durée maximale de prescription de la codéine (ou de la dihydrocodéine), seule ou en association, sera désormais limitée à douze semaines de traitement.

La campagne de vaccination

La campagne de vaccination automnale contre la grippe et le Covid-19 s'est terminée le 28 février 2025. La Haute autorité de santé (HAS), saisie sur la pertinence de réaliser une campagne de vaccination contre la Covid-19 au printemps 2025, a maintenu l'intérêt d'une telle campagne dans un avis rendu le 27 février 2025[1], pour les personnes les plus à risques de formes graves.

Conformément à cet avis, les personnes dont la protection immunitaire diminue plus rapidement dans le temps pourront bénéficier d'une vaccination supplémentaire contre le Covid-19 au printemps. Il s'agit :

- › Des personnes âgées de 80 ans ou plus ;
- › Des patients immunodéprimés, quel que soit leur âge ;
- › Des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et des unités de soins de longue durée, quel que soit leur âge.

Ces personnes pourront recevoir une dose de vaccin Covid-19 dans un délai de 3 mois après la dernière injection ou infection au SARS-CoV-2.

Néanmoins toute personne souhaitant se faire vacciner, même si elle ne fait pas partie de la cible, peut recevoir une injection contre le Covid-19.

L'Office de Tourisme La Toscane Occitane

L'Office de Tourisme La Toscane Occitane valorise la destination par de nombreuses actions et poursuit activement ses actions auprès des professionnels du territoire.

Rétrospective 2024

Les P'tits Dèj Pro : un rendez-vous incontournable pour les acteurs du tourisme

De novembre à janvier, les P'tits Dèj Pro ont rassemblé les professionnels du tourisme pour des petits-déjeuners conviviaux. Organisés en petit comité de 10 à 15 participants et animés par des conseillers en séjour, ces rencontres offrent un espace privilégié pour échanger sur la saison écoulée, découvrir les dispositifs de l'Office de Tourisme et discuter des nouveautés à venir. Pour cette troisième édition, 13 rendez-vous ont été déployés à travers le territoire en 2024. La prochaine session, gratuite et sur inscription, est prévue pour l'automne 2025

Les Ateliers Numériques : un succès à Castelnau de Montmiral

Entre octobre et décembre 2024, Castelnau de Montmiral a accueilli les Ateliers Numériques, une initiative conçue pour aider les prestataires à booster leur activité. Pendant une douzaine d'ateliers d'une heure et demie, 65 participants ont exploré des thématiques clés : réseaux sociaux, outils de communication et gestion, stratégies marketing, et bien plus. Nouveauté 2024 : un atelier d'initiation à l'intelligence artificielle, adaptée au tourisme, a été proposé aux prestataires du territoire. Une initiative incontournable pour accompagner les acteurs vers l'avenir.

Les actions 2025

L'intelligence artificielle, un nouvel atout pour le tourisme

Le 3 mars 2025, une conférence exceptionnelle sur l'intelligence artificielle dans le secteur touristique s'est tenue au Domaine viticole Carcenac, à Montans. Organisée par l'Office de Tourisme, cette rencontre inédite entre les professionnels du tourisme du territoire et l'IA a réuni près de 80 personnes.

Animée par Benoît Dudragne du cabinet ID-Rezo, la conférence avait pour objectif de donner aux divers acteurs du tourisme local, les clés pour optimiser leur activité, enrichir leurs offres et anticiper les transformations du secteur. Des thématiques concrètes comme la création de conte-

nus, la personnalisation des offres ou encore l'analyse des avis clients, furent explorées. Les participants ont pu également réfléchir aux enjeux éthiques et aux limites de ces technologies émergentes, le tout dans une ambiance conviviale suivie d'un apéritif.

La Toscane Occitane s'engage à accompagner ses partenaires dans cette transition au sein du secteur touristique et a proposé un programme sur mesure pour leur permettre une montée en compétence progressive et concrète.

La Pêche aux Docs

Les 20 et 21 Mars 2025 s'est déroulé le rendez-vous annuel permettant aux prestataires locaux de venir retirer les supports de l'Office de Tourisme à la salle des fêtes de Castelnau-de-Montmiral. Cette opération permet de mettre à jour la documentation pour nos visiteurs, au sein des structures touristiques du territoire. Ces 2 journées sont également l'occasion d'échanger avec l'équipe de La Toscane Occitane, mobilisée pour accueillir et préparer les commandes.

Eductours : immersion au cœur de la Toscane Occitane

Le 10 avril, l'Office de Tourisme a organisé un éductour à destination des professionnels du tourisme du territoire. Objectif : leur faire découvrir des lieux à recommander à leurs visiteurs. Parmi les temps forts de cette journée : une immersion au Centre archéologique de Montans, en pleine Semaine Gauloise et une visite de la ferme Ver'laine Mohair. En 2024, ces « road trips » ont mis à l'honneur Cordes sur Ciel en avril, avec la visite de la cité, de la Brasserie Auros, le Château Musée du Cayla et le Château de Mauriac. En novembre, ce sont les villages de Castelnau de Montmiral, Larroque, Puycelsi, et Bruniquel qui ont dévoilé leurs trésors. Ces expériences enrichissantes réunissent de nombreux professionnels et permettent de tisser des liens pour mieux promouvoir la destination.

L'accueil des habitants et des visiteurs L'incontournable appli mobile EnQuêtes

Tout au long de l'année, EnQuête(s) est le compagnon de

visite interactif idéal pour explorer autrement 6 cités emblématiques de notre belle destination. Une fois téléchargée, l'appli offre un contenu en réalité augmentée, enrichi avec des vues à 360°, l'accès exclusif à des lieux fermés au grand public, des reconstitutions 3D, etc.

Une visite immersive, à expérimenter seul ou en famille, pour les habitants comme pour les visiteurs.

L'application est gratuite, disponible en anglais et en espagnol, et s'est enrichie en 2025 de contenus audios pour compléter l'expérience et permettre à un plus large public l'accès aux contenus.

En 2024, l'application mobile EnQuêtes de La Toscane Occitane a confirmé son succès fulgurant.

Avec plus de 9000 téléchargements de parcours depuis son lancement le 27/04/2024, elle s'est hissée parmi les meilleures expériences digitales en décrochant la 4^e place aux Trophées de la Communication, à Aix-en-Provence face à 570 candidatures. Cette distinction valorise la qualité et l'innovation de l'application, tout en renforçant la renommée de ce concours incontournable national du monde de la communication.

Un agenda audio pour plus d'accessibilité

La Toscane Occitane innove en 2025 avec un agenda audio, complément idéal à son agenda en ligne sur son site web. Les événements locaux sont désormais disponibles en écoute. Pratique et inclusif, ce format vise à réduire la fracture numérique. Une solution accessible à tous, pour être toujours au cœur de l'actualité culturelle et événementielle du territoire de La Toscane Occitane.

Deux formats d'écoute :

- › En ligne, depuis le site www.la-toscane-occitane.com, sous forme de capsules audio ;
- › Par téléphone, via une ligne dédiée non surtaxée : 05 31 51 11 45 (accès aux événements des 3 jours à venir, 24h/24). Il est également possible de s'abonner à l'agenda des manifestations du territoire, pour cela rendez-vous dans un des 9 bureaux d'accueil de l'office de tourisme.

Un nouveau site web pensé pour tous

Lancé en mars, le nouveau site de l'Office de Tourisme est conçu comme un compagnon du quotidien aussi bien pour les visiteurs que pour les habitants. L'expérience utilisateur a été repensée pour un accès rapide à l'information, avec un menu simplifié, des contenus enrichis et des entrées thématiques :

- › Agendas ciblés : agenda des familles, agenda vigneron...
- › Nouveauté 2025 ! : un agenda audio accessible 24h/24
- › Blog bons plans : les conseillers en séjour y partagent leurs coups de coeur, leurs circuits testés et leurs conseils d'experts.



- › Une rubrique "Je suis (d')ICI", qui donne aux habitants et visiteurs du moment des infos pratiques (restos ouverts, médiathèques, marchés, Pass Tarn...).

Le magazine ESCAPADES 2025 : pour s'inspirer, planifier, découvrir

Distribué gratuitement dans tous les bureaux d'information touristique et chez les commerçants partenaires, le magazine ESCAPADES 2025 est une invitation à vivre la Toscane Occitane autrement : balades à vélo électrique, séjours bas carbone, idées d'escapades, carte détachable sur le vignoble de Gaillac et les partenaires labellisés Vignoble & Découverte. Ce magazine allie inspiration et information pratique et est disponible en version papier et à feuilleter en ligne.

Renouvellement du parc des Bornes Interactives pour l'information aux habitants et visiteurs, avec une nouveauté : l'installation d'une Borne au bas de Cordes sur Ciel.

Brochure Scolaire

Pour la valorisation de notre territoire auprès des plus jeunes, l'Office de Tourisme a sélectionné un panel d'activités présenté dans sa Brochure Scolaire. L'édition 2025 intègre 6 nouveaux prestataires et existe en version numérique envoyée à 2500 écoles et centres.

Visites guidées insolites et immersives

À partir du 21 juillet, reprendra le programme des visites guidées insolites et immersives concoctées par l'Office de Tourisme, en partenariat avec l'AGIT (Association des Guides-Interprètes du Tarn) et La Fabrique à visites.

En fin de matinée ou au crépuscule, plusieurs choix de visites costumées seront proposés. Insolites, intrigantes ou loufoques avec Miss Grumpy, des visites pleines de surprises pour découvrir autrement nos beaux villages.

Pour connaître les dates à Lisle sur Tarn, Rabastens, Gaillac, Castelnau de Montmiral, Puycelsi et Cordes sur Ciel, contactez l'Office de Tourisme La Toscane Occitane : au 0805 400 828 (appel non surtaxé) ou sur le site www.la-toscane-occitane.com/visiter/visites-guidees/insolites/ N'hésitez pas à vous y inscrire.

Panneau Pocket

au service des habitants de la commune de Salvagnac

La mairie de Salvagnac s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention. L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entourent, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de Salvagnac diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.



Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 12 500 collectivités plus facile et plus sereine.

100% française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021 pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

VOTRE LIEN AVEC LES SERVICES DE LA MAIRIE

Afin de vous informer en cas de nécessité, merci de transmettre vos coordonnées téléphoniques et électroniques.

Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir les newsletters municipales

05 63 33 50 18

mairie@salvagnac.fr



Léo McCormack

3 000 km · 3 mois · 3 000 €

De Salvagnac à Istanbul à vélo pour soutenir Médecins Sans Frontières.

Pour la plupart d'entre nous, les lundis matin commencent par chercher des clés de voiture égarées, établir des listes de choses à faire mentalement et se demander pourquoi les week-ends ne durent que deux jours au lieu de trois. Mais accordez une pensée à Léo McCormack, un Tarnais de 18 ans, qui commence son lundi matin dans une autre dimension. Pour lui, la question n'est pas « comment vais-je traverser la semaine ? », mais « comment vais-je pédaler 3000 km en trois mois jusqu'à Istanbul ? »

Son voyage a commencé le 17/03/25 depuis son village natal de Salvagnac et le mènera à travers la France, l'Italie, la Croatie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, l'Albanie, la Grèce et la Turquie. Et en plus du défi physique, il s'est également fixé l'objectif de collecter 3000 euros pour soutenir le travail de Médecins Sans Frontières.

Samedi 15 mars, amis et famille se sont réunis au centre culturel de Salvagnac, l'Ecrin, pour une soirée de soutien en faveur de Léo et de l'association qu'il a choisie. Michel Sauer, chirurgien retraité de Médecins Sans Frontières, était présent pour partager certaines de ses expériences en mission au Yémen, en République Démocratique du



Congo, à Gaza, en Haïti, pour ne citer que quelques-unes de ses nombreuses missions.

Léo, parlant de sa motivation pour soutenir cette cause, a déclaré : « Je suis tellement fier de soutenir Médecins Sans Frontières. Ils sont en première ligne pour aider certaines des personnes les plus vulnérables à accéder à des soins médicaux vitaux que vous et moi considérons comme acquis. J'espère vraiment que l'argent que je récolte améliorera la vie de quelqu'un. »

Suivez l'aventure de Léo sur Tiktok et Instagram (@themc_ride) où il partage son périple vers la Turquie. Vous y trouverez aussi le lien de sa cagnotte pour Médecins Sans Frontières www.justgiving.com/page/leo-mccormack-1730826369119

Même un petit don peut faire la différence.

Pour plus d'informations sur cette histoire, veuillez contacter Léo McCormack au 07 69 10 83 40.

Ateliers bien-être seniors

La mairie de Salvagnac et le CCAS soutiennent la mise en place d'ateliers subventionnés par la Conférence des financeurs du Tarn (prêt de salle communale et diffusion) à destination des seniors de 60 ans et plus.

L'organisme Néosilver a pu ainsi mettre en œuvre un atelier sur les troubles du sommeil du 9 mai au 13 juin au rythme d'une séance par semaine.

L'organisme ÉTÉ INDIEN proposera un atelier Marche et remise en forme sur 6 mois au rythme d'une séance par semaine le vendredi matin à partir de septembre.

PUBLICS VISÉS : GIR 5 ou 6, personnes sédentaires, éloignées de la prévention

OBJECTIFS :

- › Sensibiliser à la thématique du développement durable
- › Changer les comportements quotidiens dans la durée sur le plan de l'activité physique et du respect de l'environnement

PHILOSOPHIE DU PROGRAMME : La marche est bien plus qu'une simple activité physique : elle est un mode de vie bénéfique pour la santé et pour l'environnement ! Ce programme de sorties de marche s'adresse aux personnes désireuses de pratiquer une activité physique douce et respectueuse de l'environnement. Le contenu des séances intègre des propositions de stimulation physique ludique facilement reproductibles en autonomie ainsi que des messages de prévention autour des principaux axes du développement durable. Le but étant de transmettre les bonnes pratiques et de mesurer si les comportements actifs et éco-responsables s'inscrivent dans la durée pour préserver sa santé et aussi l'environnement !

GROUPE : Jusqu'à 16 participants

Les inscriptions sont ouvertes :

06 82 01 07 53 - frederique.massat3@wanadoo.fr

Le Bord du Monde

Bonjour cher-es client-es !

J'ai peine à y croire en écrivant ces mots, mais le Bord du monde va entamer sa 6^e saison estivale !

Un nouvel été, espérons le plus ensoleillé que 2024, qui sera propice à apprécier des moments suspendus sur la terrasse. Le Café qui profite toujours autant de cet emplacement unique dans le village, sur l'esplanade des Allées Jean Jaurès, au bord d'un monde ambivalent...

Cet hiver a été marqué par une équipe réduite puisque la coupe budgétaire planétaire se répercute drastiquement sur les PME et petites entreprises !

Il a fallu choisir une orientation de fonctionnement à la baisse pour supporter la hausse des charges et c'est la raison pour laquelle, le Café est passé de 6 à 3 jours d'ouverture par semaine pour la saison hivernale. La programmation culturelle a perduré, à raison de 1 à 2 animations par semaine. Un grand merci pour votre présence !

Au détriment de ma déception et de celle des usager-ères de ne pas pouvoir ouvrir 7/7 comme le voudrait un commerce de proximité, le bilan de cette décroissance imposée est au final positif

pour l'entreprise, même sans restauration. Salvagnac est un petit village bien vivant, mais certains commerces il faut l'accepter, sont fréquentés en fonction de la saisonnalité. Le soleil, c'est de la vitamine D et la luminosité, c'est la clé pour apprécier un verre à siroter... C'est pourquoi, à partir du 1^{er} mai, le Café du village ouvrira 5 jours/semaine, du mercredi au dimanche. Pour la restauration, l'APPEL aux salarié-es, Indépendant-es ou associations est toujours de mise ; la cuisine équipée est ouverte pour qui veut s'en emparer... Pour connaître l'évolution au fil de la saison, suivez nous comme d'habitude, sur le site internet du Café ou sur ses réseaux sociaux dédiés.

Côté nouveautés, venez découvrir le nouveau mur de fléchettes adultes et enfants, ainsi que l'espace cave pour déguster les vins sélectionnés, sur place ou à emporter.

L'ombrage de la terrasse est aussi en étude, ainsi que des idées d'agencements pour plus de plaisir.

Je profite de ce courrier pour une nouvelle fois remercier la Mairie de

Salvagnac et ses employé-es, pour leurs aides aux commerces et de s'acharner à maintenir une vie rurale quotidienne à la hauteur des enjeux incertains qui nous touchent tous.

À bientôt au Café et bel été.

Yvan

cafeauborddumonde.fr

[f](https://www.facebook.com/cafeauborddumonde) cafeauborddumonde

[i](https://www.instagram.com/cafe.aubord.du.monde) cafe.aubord.du.monde

Spécial propriétaires occupants ou bailleurs

Pendant encore 2 ans vous pouvez bénéficier d'une aide importante de la communauté d'agglomération pour remettre les logements vacants en état d'être habités, rénovés, loués en respectant les nouvelles normes énergétiques.

Actuellement la demande de logements en location augmente constamment à Salvagnac. C'est vraiment le moment de profiter de cet accompagnement totalement gratuit.

Permanence de Cap'Agglo à la mairie de Salvagnac

mercredi 28 mai de 9h à 12h

Possibilité de prendre rendez-vous :

06 64 37 63 13 - capagglo-habitat@urbanis.fr

Rénover, adapter, réhabiliter son logement devient plus facile avec CAP'AGGLO Habitat

Vous être propriétaire occupant ou bailleur ? Vous souhaitez faire des travaux dans votre logement ? Bénéficiez d'aides financières et d'un accompagnement gratuit et personnalisé.

Pour vos travaux de :

- > Rénovation énergétique.
- > Adaptation de votre logement
- > Réhabilitation globale de votre logement dégradé

Contactez les conseillers d'Urbanis :

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

06 64 37 63 13 - capagglo-habitat@urbanis.fr

+ d'infos sur : gailiac-graulhet.fr · Rubrique Habiter/Se loger

ENFANCE



Familles Rurales

CENTRE DE LOISIRS ALSH LES GALOPINS DE MONTDURAUSSE

L'ALSH Les Galopins de Montdurausse est un centre de loisirs situé dans le village de Montdurausse. Il accueille des enfants de 3 à 12 ans sur les mercredis en période scolaire et pendant les vacances.

Le centre de loisirs Les Galopins accueillera les enfants du territoire Salvagnacois durant toutes les vacances d'été 2025. Sauf jours fériés.

Ouvert du 07 juillet au 29 août 2025 de 7h45 à 18h.

Vous trouverez toutes les informations sur l'inscription de vos enfants sur notre site internet : www.freps.fr

Démarche pour inscrire vos enfants, documents à télécharger. Pour plus d'informations vous pouvez nous joindre lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 au : 05 63 40 00 31

VIDE GRENIER

L'association Familles Rurales En Pays Salvagnacois organisent le Dimanche 29 Juin 2025 son vide grenier sur le terrain de salle des fêtes de Montdurausse 81630.

Au profit de l'ALSH Les Galopins de Montdurausse.

EMPLACEMENTS ET TARIFS DE RÉSERVATION

Le vide grenier est organisé sur le terrain de la salle des fêtes de Montdurausse

Tarif de 2,5€ le mètre linéaire.

Arrivée des exposant à 7h00. Ouverture du site au public à 8h00. Fermeture du site à 17h00.

Cette manifestation est ouverte à tous les particuliers.

Buvette et point restauration sur place.

RÉSERVATIONS

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site de l'association : www.freps.fr rubrique « Vide grenier »

Informations : 06 09 78 24 98 ou mikael.rogard@outlook.fr

Des consultations gratuites en orthodontie pour les enfants

Du 12 au 17 mai, le Syndicat français des spécialistes en orthodontie (SFSO) lance une opération nationale de dépistage qui consiste à proposer des consultations gratuites aux enfants de 6 à 9 ans, dans les cabinets des spécialistes en orthodontie participants. Destiné aux enfants de 6 à 9 ans, cet événement vise à sensibiliser les familles et à repérer précocement les troubles respiratoires et ventilatoires, souvent liés à des problèmes orthodontiques. Si vous êtes concerné et souhaitez plus d'informations sur le sujet, rendez-vous sur le site du SFSO.

www.sfsso.fr/journee-mondiale-de-lorthodontie-2025

Le vapotage

Le vapotage de substances psychoactives (hors nicotine), notamment du cannabis et des cannabinoïdes de synthèse comme le PTC (« Pète ton crâne »), progresse chez les mineurs avec une hausse préoccupante des complications graves, principalement neuropsychiatriques et cardiovasculaires. L'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) a récemment lancé une alerte face à ce phénomène.

Une enquête menée par les CEIP-A sur 2021-2022 a recensé 215 cas, dont 50 % chez des mineurs, majoritairement âgés de 15 à 17 ans. La proportion de complications graves nécessitant une hospitalisation a augmenté, passant de 35 % à 53 % entre 2021-2022 et 2023-2024. Les principaux symptômes rapportés incluent perte de connaissance, malaises, convulsions, épisodes délirants et troubles cardiovasculaires.

Les cannabinoïdes de synthèse sont impliqués dans 68 % des cas. Le PTC est souvent utilisé pour rechercher des effets plus puissants que le cannabis ou dans une démarche de sevrage. L'ANSM souligne la banalisation de ces pratiques chez les jeunes et la perception erronée que la vape serait sans danger.

CULTURE

L'Association Culturelle du Pays Salvagnacois

Du côté de la Bibliothèque

Tout avait bien commencé : on s'était souhaité une bonne année, pleine de belles lectures, et les premières animations avaient débuté !

Le 9 janvier : la reprise des brunchs lecture, toujours animés, conviviaux et gourmands,

Le 25 janvier à l'Ecrin, notre salle préférée, dans le cadre des *Nuits de la Lecture*, Catherine Vaniscotte et sa troupe du moment nous ont régales de lectures musicales sur le thème des Patrimoines - culturel, politique, culinaire, architectural, etc - Le public était nombreux !

En février, après le brunch lecture mensuel, nous étions contents : des travaux étaient entamés pour refaire les trottoirs au-dessus de la bibliothèque, afin de résoudre les problèmes d'infiltration récurrents dans notre local. Mais ces travaux ont mis à jour d'autres problèmes : des poutres étaient abîmées et il fallait les consolider. Nous avons dû fermer au public le 14 février. La réactivité de la commune a été exemplaire afin d'éviter une fermeture trop longue de la bibliothèque et des renforts ont été mis en place. Nous pensions rouvrir dès le dimanche 23 février, hélas, trois fois hélas la Communauté d'agglomération, via son service technique, n'a pas validé la réouverture. Dès lors que faire des réservations qui étaient arrivées ? Monsieur le Maire de Salvagnac a autorisé les retraits des réservations jusqu'à la visite d'un expert « Sécurité » le 4 mars 2025.

Puis la sentence est tombée : fermeture du local avec accès strictement interdit.

Dans l'urgence, une fois de plus, avec la commune nous avons trouvé une solution de repli : une salle communale à l'étage de la mairie est mise à notre disposition, avec un aménagement minimum, qui permet de recevoir les réservations et de continuer le prêt avec le retour des documents empruntés.

Nous savons que des travaux structurels importants doivent être menés pour réinvestir le local des allées Jean-Jaurès, aussi nul n'avance de date prochaine.

Heureusement l'imagination des bénévoles est fertile : pourquoi pas un bibliobus désaffecté afin de poursuivre notre activité ? Il y a dans les garages de la Médiathèque Départementale d'Albi des bibliobus qui ne circulent plus et qui ont une capacité de 3 000 ouvrages !

Aussitôt dit, tous les services concernés, Mairie, Médiathèque Départementale du Tarn, le Département ainsi que la Communauté d'Agglomération se sont mis au travail pour que cette proposition aboutisse. Et nous sommes confiants dans une résolution proche.

Donc retenons l'essentiel : la bibliothèque fonctionne toujours, aux mêmes horaires, vous pouvez réserver des ouvrages via le site du réseau des Médiathèques et les bénévoles vous accueillent toujours, provisoirement au 1^{er} étage de la Mairie.

Autre bonne nouvelle : une lectrice de Salvagnac a été sélectionnée pour faire partie du jury du *Prix du Livre Inter* (début juin 2025) ! Elle viendra nous parler de son expérience lors d'un prochain brunch lecture !

Du côté de la Chorale

Une belle équipe de 14 choristes répète tous les mardis soir à 18h30, à l'Ecrin ! Leur répertoire s'inspire des chants de la Renaissance.

Un concert a été donné le 30 mars à Parisot, initié par l'association Alter Egaux.

Et si le cœur vous en dit, vous pourrez aller les écouter le 31 mai dans le cadre des Folles journées polyphoniques en Vallée du Viaur, à l'église de Saint Martin de Canzac, commune de Montirat, aux portes du Ségala.

Du côté du Labo photo

Il n'y a toujours pas de solution au problème de local, donc l'atelier est en sommeil pour le moment, ce que nous déplorons.

Si vous avez ou connaissez un local « type cuisine » disponible, avec eau et propre, à peu près en état, merci de nous en informer :

à la mairie directement
ou Patrick Duboscq 06 87 02 05 14.
Merci !

Bibliothèque du Pays Salvagnacois

Mairie de Salvagnac : Mercredi : 10h - 12h30

Vendredi : 17h - 19h · Dimanche : 10h - 12h30



Nous ne pouvons pas terminer cet article sans évoquer Yannick, bénévole à la bibliothèque depuis de nombreuses années, mais aussi choriste, qui nous a quittés dernièrement : Ergothérapeute de formation, Yannick avait développé des qualités manuelles qui permettaient de résoudre des problèmes sans grand frais, en particulier à la bibliothèque ; elle aimait les bandes dessinées et couvrir les livres....! Sa présence, son sourire vont nous manquer. Mille fleurs, mille couleurs en ta mémoire Yannick !



Carnets de voyage

C'est l'occasion parfaite pour vous initier à l'art du carnet de voyage, apprendre à composer, à dessiner et à capturer l'essence des lieux visités, accompagnés par des professionnels de l'illustration, du croquis et du dessin.

› Ces ateliers gratuits s'adressent aussi bien aux débutants qu'aux artistes confirmés (public adulte). Chaque session étant limitée à 12 personnes, il est nécessaire de vous pré-inscrire grâce au formulaire suivant : <https://urlr.me/XPRrcS>. Votre inscription définitive vous sera confirmée par la suite.

› Nous vous demandons de choisir une seule date par personne parmi celles proposées.

› Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez également joindre le 06 01 21 29 68

› L'intégralité du matériel (feuilles, pinceaux, crayons...) est fournie. Toutefois, l'utilisation d'un petit pliant ou d'une assise est recommandée lors des séances de pose en extérieur, pensez-y !

› Une exposition récapitulative sera proposée à la médiathèque de Graulhet du 27 mai au 28 juin (entrée libre, aux heures d'ouverture de la médiathèque)

Cette action est proposée dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

www.media.gaillac-graulhet.fr/le-reseau/actualites/479-carnets-de-voyage-le-retour

VIE ASSOCIATIVE

Les Zatypik

L'association les ZATYPIK a commencé l'année 2025 avec de belles ondes positives et continue sur sa lancée !

Elle propose toujours des stages, des résidences d'artistes et des événements culturels réservés à ses adhérents. **Vendredi 16 mai à 19h**, avec « Les Accordés Swing »,



Cornélia Czařka et ses trois musiciens aux allures rétros font revivre les incontournables de la chanson française et de la pop internationale en version swing ! Tapas par Phisalys et buvette à volonté ! Réservation conseillée : 06 13 19 61 84 - zatypik@outlook.fr

LES STAGES

De nombreux stages sont proposés, du chant, du clown, du conte, du mime, du théâtre. Vous pouvez les retrouver sur la page face book et sur le site de la mairie. Nous envoyons aussi les infos à nos adhérents.

En ce qui concerne le chant et interprétation, un stage avec Catherine Vaniscotte et Frédéric Schadoroff pianiste aura lieu 7 au 9 juin .

Les Zatypik seront heureux de vous accueillir dans son lieu, aux Castels 4099 route des Crêtes, 81630 Salvagnac ; zatypik@outlook.fr - 06 13 19 61 84

Souvenir Français

En appui des municipalités concernées, le Souvenir Français participera aux manifestations suivantes :

Le 10 et le 11 mai seront commémorés à Montdurasse et à Salvagnac les 80 ans de la victoire du 8 mai 1945 et la capitulation du régime nazi. Le bagad du Pôle Écoles Méditerranée, formation de 28 musiciens de la Marine Nationale sera l'invité d'honneur avec la Préparation Militaire Marine Lapèrouse d'Albi et un détachement de la Protection Civile du Tarn. En marge des cérémonies, le bagad donnera deux concerts gratuits: le samedi 10 mai à 19 heures 30 à Montdurasse et le dimanche 11 mai à 11h30 sur les allées Jean Jaurès à Salvagnac.

D'autre part, le comité de Gaillac-Salvagnac organise un feu de la Saint-Jean le vendredi 27 juin au lac des Tasconis avec restauration sur place (uniquement sur réservation). Le programme de ces deux manifestations fera l'objet de



Bagad à Salvagnac

communications spécifiques. Nous vous attendons nombreux pour soutenir et encourager notre association d'utilité publique.

Places en fête · le Galetas

L'association Places en fête est un vrai acteur socio culturel. Elle poursuit son activité de programmation musicale du mois de Janvier à Juin et d'octobre à décembre, depuis bientôt 14 ans.

Cette année nous avons lié des partenariats avec Lo Bolegason, scène de musiques actuelles de Castres (accueil de la sortie de résidence à l'école de Salvagnac du groupe JelloO), nous étions invités à tenir un stand au FOMAC de l'ADDA du Tarn et nous avons participé à un atelier ressource *Structuration et recherche de subventions* de Stand'Art.

Nous étions partenaires de la soirée caritative 3 000 km · 3 mois · 3 000 € pour l'ONG Médecins sans frontières (cf. p. 23).

Le samedi 31 Mai 2025 est programmé le groupe

ALAN FAKEMAN (Indie Rock)

Alan Fakeman, groupe issu de la scène musicale de Montpellier. Sébastien Gils, navigateur des mots et des mélodies, et Mathias Dubar, architecte sonore multi-instrumentiste élargissent leur équipage en trio pour conquérir les scènes.

Quelques mois seulement après leur premier album "Uncharted Songs", le groupe compte bien défendre sur scène "Another Horse" nouvel EP conçu durant l'été 2024.

Méfiez-vous du mirage : derrière l'apparente mélancolie d'Alan Fakeman et de sa voix caverneuse, se cachent



une énergie débordante et un humour décalé qui frappe juste.

Les rendez-vous pour les concerts sont à 21h.

Avant chaque concert nous vous concoctons un petit repas maison pour lequel il est nécessaire de réserver ! 06 79 68 12 15

Tarif concert 10€ - enfants moins de 12 ans gratuit

Tarif repas 8€ - enfants 5€



La saison 2024/2025 se terminera avec **LA FÊTE DE LA MUSIQUE** le Samedi 21 Juin 2025 sur la place de l'église avec le groupe **NOTHING CONCRETE** (World-Swing)

Nothing Concrete est un groupe multi-cultur-ariégeois, un concert qui a pour but de vous surprendre. Un mélange multi-style, des thèmes cuivres et des sons magnétiques, un chanteur écossais dans un septet à majorité féminine, des influences world-swing allié à des chorégraphies de danse claquettes. Un spectacle généreux pour tous les sens, une véritable invitation à danser. À partir de 19h nous vous proposons un repas couscous/dessert 12€ et une buvette sur place.

À la suite du Forum des associations le samedi 6 septembre 2025, la saison de PLACES EN FÊTE /LE GALETAS reprendra à l'ECRIN avec en programmation :

RECO RECO

en octobre, Une combinaison infaillible et redoutable en live pour faire bouger les corps comme s'il s'agissait d'un rituel vaudou urbain dans une free-party pré-colombienne.

RECO RECO propose une musique à la fois futuriste et ancestrale où se rencontrent les rythmes traditionnels sud-américains et les infra basses les plus profondes venant des dance-floor européens.

Les 3 membres de RECO RECO nourrissent leur son de kuduro, de merengue, de 3ball mexicain, de cumbia ou encore de foro et baião du Brésil.

ALBERI SONORI

au mois de novembre, La tradition italienne du chant et de la musique populaire trouve une nouvelle naissance; dans une démarche d'actualisation ALBERI SONORI enracine sa recherche dans l'histoire des traditions, des rituels et des croyances de l'Italie entière et s'appuie sur l'étude de différents témoignages collectés depuis plus de 19 ans.

et BLEU NAGE

en décembre Bleu Nage, trio de pop française atmosphérique, évolue sous la surface, sonde les profondeurs à la recherche d'une lumière enfouie. Des guitares éthérées soutenues par des pulsations synthétiques. C'est une musique de nuit qui plonge dans l'intime un peu comme au cinéma.

Des nouvelles de Karavane

Lors du dernier écho de janvier 2025, suite à des difficultés financières de l'association, l'équipe Karavane a organisé une soirée de soutien, le samedi 12 avril 2025 et ce fut une belle réussite!

De nombreux et nombreuses artistes ont souhaité y participer : La *Compagnie Carnage Production* avec son spectacle "les moyens du Bord", la formation *Ukulele Rabas ton Uke*, la *fanfare OMC* de Rabastens, *Géraldine Pignol* et *Géraldine Torres* en duo d'accordéon pour l'apéro, la *chorale de la Rugissante* avec ses 35 chœurs, le *Rurale Vintage blues band* et enfin pour danser "jusqu'au bout de la nuit" le duo *DJ Lars Vegas et le Terrible*.



Quelle belle surprise de voir participer au moins 170 personnes ;

Le public était là ! Soutien largement réussi ! Un énorme merci à vous, à la Mairie de Salvagnac, aux artistes, aux



bénévoles de Karavane, au café du Bord du Monde, au Verger de Céline, aux maraîchères Françoise, Caro et Gene, à la Tantine toké, sans oublier les Fées Mémères qui ont mis en joie la fameuse tombola. On lâche rien ...



Lumen&Co

C'est le printemps, les projets bourgeonnent !

› VéloCinétik poursuit sa tournée et va jouer le 10 mai (21h) au Festival les Ruelles à Auriac sur Vendinelle (Aurillac se fera l'année prochaine!-)

› Une résidence de territoire est démarrée à Martres Tolosane ; Rosalie, Mayeul et Cyril vont résider pendant 8 semaines sur ce territoire Haut Garonnais, terre de faïence, pour y réaliser un film documentaire...

› L'appel à projet « Cuisiner les souvenirs » du dispositif Passeurs d'images, en association avec L'EHPAD de Salvagnac et la MJC de Rabastens est validé et accepté... MAIS nous sommes toujours sans nouvelles de son

financement initialement prévu, mais reporté (sine die?) suite à la « découverte » du budget catastrophique des finances du pays...

› Et notez la date ! Ciné-Zik in TARN !

Le 28 juin, avec VOX MUSICA, on organise la fête de fin d'année, concerts, spectacle jeune public et ciné-concert au programme ! Très prochainement la programmation détaillée via la newsletter (si vous voulez la recevoir, contactez nous : <https://lumen-co.fr>).

Bien à vous

L'équipe de Lumen&Co



Une Sainte-Barbe dignement fêtée

Cette année, nous avons souhaité innover et ouvrir notre Sainte-Barbe à la population salvagnacoise. Ceci afin de permettre un échange convivial et un partage de notre passion, hors cadre d'intervention.

Placée sous l'égide du Colonel Jimmy GAUBERT, chef de corps départemental, cette cérémonie a été l'occasion pour nous de rendre hommage à nos familles mais également à nos anciens, plus particulièrement Christophe GOLSE qui a pris une retraite bien méritée.

Après une démonstration flamboyante de la musique départementale des Sapeurs-Pompiers du Tarn qui a animé le début de soirée, celle-ci s'est poursuivie avec l'excellent aligot/saucisse de notre ami L'Aveyron né et s'est terminée tard dans la nuit grâce aux platines de la disco Infinity. Une Sainte Barbe qui restera, à coup sûr, dans les annales et qui en amènera sûrement d'autres !!



Vous n'avez pas pu être des nôtres ? Rien n'est perdu et nous vous attendons encore plus nombreux pour la version 2026.

Dans l'attente, si notre passion a trouvé écho auprès de vous, passez-nous voir, vous trouverez toujours l'un de nous pour vous apporter tous les renseignements souhaités.

Gwénaëlle BOISSEL
pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Salvagnac

Agenda des manifestations

Une newsletter viendra compléter ces dates ...

MAI

Vendredi 9

Ciné-docu "les Doléances"

Documentaire de Hélène Desplanques
Qu'en est-t-il des cahiers citoyens, suite à la crise des Gilets Jaunes, ouverts par le Président Macron ?
20h30 | Café Au Bord du Monde

Dimanche 11

Commémoration du 8 mai 1945

Concert du bagad du Pôle Écoles méditerranéenne
Allées Jean Jaurès

Vendredi 16

Concert « Les Accordés Swing »

19h | Zatypik

Vendredi 16

Soirée quizz #3, culture générale et blind test

présenté Charlotte Morot
21h | Café Au Bord du Monde

Vendredi 23

Concert blues avec Mr Tchang en solo

En partenariat avec Tecou en blues #10
21h | Café Au Bord du Monde

Samedi 31

Concert ALAIN FAKEMAN

proposé par le Galetas
21h | l'ECRIN

les dimanches 4, 11, 18 et 25

Concours de belote

l'ECRIN

JUIN

Mercredi 7 au vendredi 9

Stage chant et interprétation

par Catherine Vaniscotte et Frédéric Schadoroff
À partir de 10h | Zatypik

Vendredi 20

Concert fête de la musique surprise

21h | Café Au Bord du Monde

Samedi 21

Fête de la musique repas couscous et concert NOTHING CONCRETE

proposé par le Galetas
19h | place de l'église

Dimanche 22

Vide grenier musical

organisé par le café Au bord du Monde et le Mange Disque
10h | Allées Jean Jaurès

Vendredi 27

Feu de la Saint Jean aux Sourigous

organisé par le Souvenir Français

Samedi 28

Ciné Zig in Tarn et fête de fin d'année

co-organisés par Lumen&co et Vox Musica

JUILLET

Mercredi 2

Choral - Fin d'atelier des Amares de Couffouleux

organisé par le café Au bord du Monde
19h | Sur le marché

Mercredi 9

Vernissage Exposition l'Art en Pays Salvagnacois

18h

Vendredi 11

Ciné-courts en Plein air avec

Séquence courts-métrage

organisé par le café Au bord du Monde
21h30

Dimanche 13

Cérémonie Fête Nationale

apéritif, repas et bal
par le Comité des Fêtes

Vendredi 18

Concert rock occitan CXX

21h | Café Au Bord du Monde

Samedi 26

Concert rock blues avec Leni Filson

21h | Café Au Bord du Monde

AOÛT

Vendredi 1 au dimanche 3

Résidence culinaire de Alex Melotto

21h | Café Au Bord du Monde

Vendredi 1 au dimanche 3

Fête locale : animations, soirées dansantes et repas

proposés par le Comité des Fêtes

Lundi 4

Loto de plein air au profit du CCAS
21h

Samedi 16

2 Concert musique irlandaise de John-Joe Murray & Mathilde

21h | Café Au Bord du Monde

Dimanche 24

Concert rap de Ottomat

organisé par le café Au bord du Monde dans le cadre de la clôture du festival du Morse

SEPTEMBRE

Samedi 6

Forum des associations
À partir de 15h | Allées Jean Jaurès

Samedi 13

Les 6 ans du Café Au bord du Monde et de l'association Karavane

À partir de 18h

Dimanche 14

Journée Caisse à savon dans le village

Vendredi 26

Concert de David Lafore

21h | Café Au Bord du Monde

et brunch lecture de l'association culturelle à l'ECRIN tous les 2^e dimanche du mois de 10h30 à 12h

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- › Marie, Rose EYCHENNE veuve LADCHÉ le 7 Février 2025 à Salvagnac
- › Juliette, Marie NADALIN veuve CAVIALE le 22 Février 2025 à Salvagnac
- › Martine THELLIEZ le 23 Février 2025 à Salvagnac
- › Michèle, Louise, Renée FAURÉ le 25 Février 2025 à Salvagnac
- › Huguette, Adrienne, Henriette MAGNABAL veuve MAZENS le 27 Février 2025 à Salvagnac
- › Marie-Louise GAVALDA veuve LIÉPART le 27 Février 2025 à Salvagnac
- › Andrée, Marguerite, Emilienne CAILLE veuve GILDARD le 3 Mars 2025 à Salvagnac
- › Thérèse Annette BOUDET veuve MAYOLAS le 4 Mars 2025 à Salvagnac
- › Fernande, Yvette, Odette SANGLA veuve MONCERET le 11 Mars 2025 à Salvagnac
- › Georges, Maurice, René FEDEVIEILLE le 17 Mars 2025 à Salvagnac
- › Pierrette, Marie MARAVAL le 18 Mars 2025 à Salvagnac
- › Marie-Christine BONHOMME le 31 Mars 2025 à Salvagnac
- › Yannick GUEDJ le 10 Avril 2025 à Salvagnac (Tarn)

PERMANENCES

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 - fax : 05 63 33 57 73
mairie@salvagnac.fr - www.salvagnac.fr
En cas d'urgences contactez le 06 47 47 83 07

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Mardi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Mercredi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Jeudi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Vendredi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Samedi	9h00 – 12h00 Uniquement le 1 ^{er} samedi du mois + permanence CCAS (sauf juillet et août)	

Pour l'ouverture du 1^{er} samedi du mois : Présence d'un élu.
Liste nominative consultable sur le site internet.

OBJETS TROUVES

De nombreux objets, documents sont stockés en mairie.
N'hésitez pas à vous déplacer pour récupérer votre bien.

LES PERMANENCES DES ADJOINTS

1^{er} samedi du mois : Présence d'un élu.
Liste nominative consultable sur le site internet.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Service eau et assainissement : 05 63 83 09 29
Service ordures ménagères : 0800 007 236

PERMANENCES URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les mercredis des semaines impaires en mairie de Salvagnac, de 9h30 à 12h00 sur RDV.
Prise de rendez-vous préalable :
05 63 814 815 (accueil bureau urbanisme de Castelnaud) ou par mail : urbanisme@gaillac-graulhet.fr

OFFICE DU TOURISME

Fermé - Point documentation au café Au bord du Monde

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mr BLANC 06.14.65.69.89. et Mr FONTAINE 06.71.32.33.58
Mardi matin sans rdv de 9h à 11h
Mairie de Gaillac 58, place d'Hautpoul, 2 étage bureau 5

SOCIAL

CCAS

1^{er} samedi du mois en mairie : 9h - 12h

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général
Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81
Lieu et horaires des permanences :
Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil
Permanence à la mairie de Salvagnac le 3^e mardi matin du mois

AIDES À DOMICILE

Responsable ASAD Mme Claire Trenti
Mairie de Salvagnac
lundi 14h > 17h · mercredi 9h > 12h · vendredi 13h30 > 16h30
Tél : 06 37 48 26 67 - asad.salvagnac@orange.fr

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.
Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

RESTOS DU CŒUR

571 ch. de la Rosière, Distribution le samedi : 9h30 - 11h30
Responsable Colette Boulay - 05 63 33 56 47 - 06 87 48 53 93

SANTÉ

CABINET MÉDICAL

Sur rendez-vous (secrétariat le matin au 05 63 33 52 50)

Dr Sirugue : Lundi et vendredi 14h > 17h
 Mercredi et jeudi 9h > 12h et 16h30 > 19h
 Dr Picard : Lundi et vendredi 9h > 12h et 15h30 > 19h
 Mardi 9h > 12h et 16h30 > 19h
 Samedi en alternance 9h_12h

En dehors de ces horaires, pour joindre un médecin de garde :
 COMPOSER LE 3966
 POUR UNE URGENCE VITALE : COMPOSER LE 15

CABINET DENTAIRE

Tél : 05 63 55 48 18
 Dr. Nicolas CORMENIER, Chirurgien-dentiste
 3 avenue Caravin Cachin, Salvagnac
 Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 - 12h30 et 14h - 18h30

PHARMACIE

Christel CAMBON 05 63 33 50 07
 Lundi à vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 19h - Samedi : 9h - 13h
 Pharmacie de Garde : 3237

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Martial Vella et Damien Trézéguet
 Avenue Caraven Cachin, 81630 Salvagnac
 Tél : 05 63 40 50 21

LE CABINET INFIRMIER

2 allées Jean Jaures, 81630 Salvagnac
 Tel: 05 63 40 55 33 - infirmieres.salva@wanadoo.fr
 Laisser un message sur la boite vocale pour prendre rendez-vous

CABINET PARAMÉDICAL

5 avenue Caraven Cachin Salvagnac
 Podologie : Guillaume Lejeune 05 64 72 17 85
 8h30/13h-15h/18h rendez-vous en ligne sur Doctolib
 Kinésithérapie : Romane Dufour 05 64 72 20 94
 8h30/13h-15h/18h rendez-vous en ligne sur Maiaa
 Ostéopathie : Jade Ségur 06 81 76 87 58
 rendez-vous en ligne sur Doctolib

NUMÉROS D'URGENCE

CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

Tél : 05 63 40 57 23

ENEDIS

Ouverture compteur (demenagement)
 Tél : 05 67 80 90 93 - DÉPANNAGE : 09 72 67 50 81

SIAEP RABASTENS

Tél : 05 63 33 71 68

GENDARMERIE NATIONALE

Communauté de brigades de Rabastens
 La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi : 8h - 12h et 14h - 19h, le dimanche et les jours fériés : 9h - 12h et 15h - 18h.
 Tel : 05 63 33 68 15.
 cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte Mercredi 14h > 19h - samedi 8h > 12h - dimanche : 9h > 12h
 Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte le mercredi : 8h > 12h
 Tel. 05 63 33 68 35

SERVICES

HORAIRES DE LA POSTE

Ilot numérique en mairie du lundi au vendredi 9h > 12h
 Relai poste commerçant au Vival :
 lundi au samedi 8h30 > 12h30 et 15h30 > 19h
 dimanche 9h > 12h

Levée du courrier (boîte aux lettres Allées Jean Jaurès)
 > En semaine : 12h00 - Le samedi : 10h30
 Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.

OBJETS TROUVÉS

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment. Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettons contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour, l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

LA BIBLIOTHEQUE

7 allées Jean Jaurès à Salvagnac - Tél : 05 63 40 59 02
 Mercredi 10h > 12h30 · vendredi 17h > 19h
 dimanche 10h > 12h30

SALVACONNECTÉ

Vous pouvez prendre contact au secrétariat de la mairie

MARCHÉS

Mercredi matin..... Marché traditionnel
 Friperie le 2^e mercredi du mois
 Mercredi..... Marché de produits locaux
 17h - 19h (hiver) · 18h - 20h (été)
 Vendredi matin..... Boucher

ÉCOLES

ÉCOLE CANTA- GRELH SALVAGNAC

Tél : 05 63 33 51 69 - ce.0811153n@ac-toulouse.fr

MICRO-CRECHE « ENFANT PHARE »

34 Grand'rue, Montgaillard
 Tél : 05 63 81 54 81 - enfantphare81@orange.fr

TRANSPORT

SERVICE TAD (TRANSPORT À LA DEMANDE)

Le transport des usagers s'effectue le mercredi vers le marché de Salvagnac le mercredi après midi vers Gaillac le vendredi vers le marché de Gaillac le samedi vers le marché de Rabastens avec prise des usagers à leur domicile, en téléphonant préalablement au 0 805 60 81 00.
 Tarifs : 2€ l'aller, 3€ l'aller/retour.
 Carnets : 15€ / 10 voyages simples - 25€ / 10 voyages A/R

RECENSEMENT MILITAIRE (OBLIGATOIRE)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

mer 14h > 18h · ven 9h > 12h et 14h > 18h · sam 9h > 12h

CORRESPONDANTS DE LA DÉPÊCHE

Jean-Marie Décarpentrie 06 84 88 31 13
 correspondant.81800@laposte.net

CORRESPONDANT DU TARN LIBRE

Yves Raymond - 06 83 56 08 85 - fynn.raymond@orange.fr

PAROISSE SAINT VINCENT DE PAUL

Père Philippe BASQUIN
 Contact secrétariat paroissial : Tél : 05 63 41 83 62

La mairie assure la continuité du service public : points négociés avec La Poste pour maintenir l'intégralité des services



Une offre complémentaire Mairie/Relais Commerçant et la mise en place de nouveaux services

RELAIS POSTE COMMERCANT LA POSTE

Services postaux :
 Vente de timbres, timbres à date, courriers simples, prêt-à-poster, dépôts et remises de recommandés, dépôts et distributions de colis, Colissimo et Chronopost, courriers internationaux...

Services de proximité :
 Contrats de réexpédition, garde du courrier, abonnement mobilité.

La Poste Mobile :
 Recharges et kits prépayés.

Amplitude horaire : 48h/semaine

ILOT NUMERIQUE EN MAIRIE LA POSTE

Services bancaires en ligne* :
 Consultation de solde de compte, virements, impression de RIB, messagerie sécurisée.

Services postaux en ligne* :
 Envoi de lettre recommandée électronique, impression de timbres, demande de réexpédition du courrier...

*Démarches en autonomie ou accompagné par un agent municipal.

Amplitude horaire : 17h30/semaine

Conseil financier en visio :
 Possibilité d'organiser des rendez-vous avec un conseiller bancaire en visioconférence, ou à domicile pour les personnes âgées, isolées ou ne pouvant se déplacer.

Nouveau service

SERVICE « ALLO FACTEUR »

Dépannage financier à domicile par le facteur
 A hauteur de 150€ maximum, pour les clients de La Banque Postale ne pouvant se déplacer (service gratuit, merci de vous signaler en mairie pour la mise en place).

Nouveau service

CARTE DE RETRAIT DAB CREDIT AGRICOLE

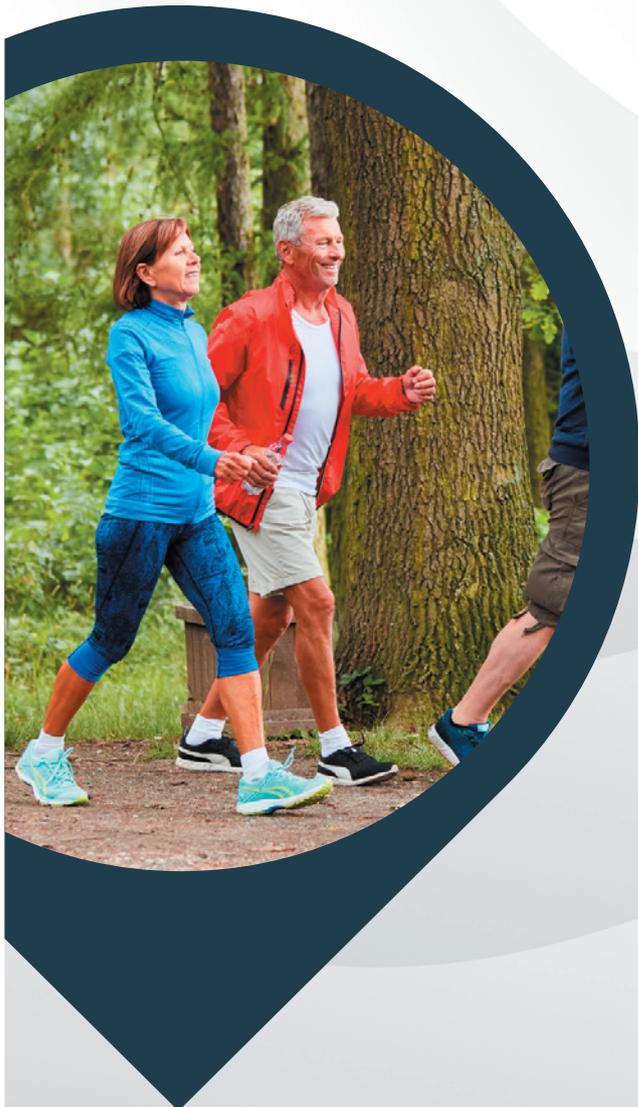
Équipement des clients de La Banque Postale
 Cartes bancaires de retrait permettant de retirer sur le distributeur du Crédit Agricole situé sur la commune (jusqu'à 3 retraits/mois sans frais puis 1€ par retrait).

Nouveau service

“Mon Ecomarche” à Salvagnac

La marche comme atout santé,
zéro émission de carbone dépensé !

1er RDV
le 5/09
à 10h00



📍 OÙ ?

Grande salle de L'ECRIN
3 Place de l'Église
81630 Salvagnac

📅 QUAND ?

- Réunion d'information :
le **5 Septembre de 10h à 11h30**
- Début des marches :
le **12 Septembre de 10h30 à 11h30**

👥 QUI ?

Les personnes retraitées de 60 ans et plus



COMBIEN ?

Zéro, l'action est financée par
la Commission des financeurs
du Tarn



COMMENT ?

En utilisant un moyen de transport
écologique (à pieds, bus, vélo,
covoiturage...)



Information et inscription : Contactez Stéphanie



03 10 93 06 60 ou 07 71 54 10 74

(appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9h à 17h - hors jour férié)



groupe@ete-indien-editions.fr

Action proposée
et financée par :



En partenariat avec :

